

La Libre Pensée

Périodique romand laïque et indépendant



Le Torchon brûle chez les imams iraniens

Trimestriel n°2022-T3

10 CHF



libre-pensee.ch

Association Suisse des Libres Penseurs

laïque . humaniste . rationnel

SOMMAIRE

Impressum	2
Édito	3

ATHÉISME

Méthadone spirituelle	4
-----------------------------	---

ESPRIT CRITIQUE

« Je le sens, donc ça doit être vrai »	5
--	---

SOLIDARITÉ

Soins palliatifs et assistance au suicide	8
---	---

ART

« Yes, Minister »	10
-------------------------	----

HUMANISME

Des nouvelles de l'international	11
--	----

Brûlée vive pour un refus de mariage	12
--	----

Condamnées pour avoir été violées	13
---	----

PHILOSOPHIE

Le Baron d'Holbach	14
--------------------------	----

LAÏCITÉ

Baptêmes dans le Lac Léman	17
----------------------------------	----

Du voile au linceul	18
---------------------------	----

Création d'une table ronde des religions	20
--	----

Certificat gymnasial et religion	22
--	----

« In God we trust » dans les écoles du Texas	26
--	----

Doaa Alalfy : interview	27
-------------------------------	----

INFORMATIONS ASSOCIATION

Penser librement	29
------------------------	----

Adresses de la Libre Pensée, sorties	31
--	----



ADOBESTOCK

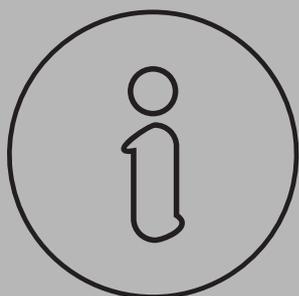
À VOUS DE VOUS EXPRIMER

Chère lectrice, cher lecteur de LA LIBRE PENSÉE, votre opinion peut intéresser d'autres lecteurs. N'hésitez pas à nous envoyer votre article à l'adresse suivante :

Par courrier : La Libre Pensée Romande - 1000 Lausanne

Adresse e-mail : romandie@frei-denken.ch

LES ÉCRITS ANONYMES NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION



IMPRESSUM

Libre Pensée Romande
CH - 1000 Lausanne

romandie@frei-denken.ch
<https://libre-pensee.ch/>

ISSN 2673-8821

Tirage : 700 exemplaires
Rédacteur responsable : Thierry Dewier
Création et mise en page :
Atelier Sophie Dupont Illustrations
Impression : Imprimerie des Colombes
Mise sous film et distribution :
Asendia Press Edigroup SA

ÉDITO

AMIS DE LA LIBRE PENSÉE,

NOUS sommes début novembre, au moment où j'écris cet édito, et l'Iran lutte pour la liberté des femmes, pour la liberté, tout simplement, d'être une femme, sans discrimination.

Les luttes s'organisent maintenant avec de plus en plus de ralliement à l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (OMPI). C'est tout le système théocratique qui est maintenant remis en cause. L'occasion pour nous de revenir sur les propos de Djavann Chahdortt. Mais aussi de faire le tour de l'actualité internationale et de réaliser le traitement réservé aux athées, aux laïques et adeptes de la libre pensée. Ce n'est malheureusement pas la seule actualité qui nous occupe en ce moment.

Chez nous, la Suisse semble être sujette à de nombreuses offensives de la part des milieux religieux. Que ce soit à Genève où les bus publics affichent une campagne des évangélistes avec leurs messages bibliques bafouant ainsi la laïcité de l'État, ou à Fribourg qui consulte

les Églises pour discuter la nouvelle loi sur les relations État - Église mais oublie les sans-croyants, que ce soit la révision du programme du Gymnase sous pression pour y inclure un cours de « **RELIGIONS** » obligatoire demandé par les « **Églises historiques** », ou encore en Valais où la nouvelle constitution est en discussion et où le gouvernement actuel octroie un million pour la rénovation de la caserne des gardes du Vatican, il y a beaucoup à faire du côté romand. Heureusement, nous nous réjouissons de la victoire de l'initiative du Frei-Denken alémanique à Lucerne qui a refusé la subvention de la caserne du Vatican.

Nous avons aussi pu nous réunir avec nos membres à Fribourg et discuter de la situation autour d'une fondue. C'est l'occasion de rappeler à nos membres que nous serons aussi le 26 novembre en Valais cette fois-ci, à St-Maurice pour une rencontre amicale. Quelques jours avant la votation pour la loi sur les soins palliatifs et l'assistance au suicide que supporte aussi le comité romand et le

comité central. On pourra encore se détendre soit avec les conseils de Valentin Abgottsporn sur une série anglaise, ou pour les amateurs de théâtre avec la nouvelle pièce de théâtre de Thierry Meury et Laurent Flutsch, Dieu et Dieu font trois. Si vous n'avez pas pu les voir au théâtre Boulimie de Lausanne, peut-être aurez-vous l'occasion de les suivre à Genève ou dans d'autres salles où ils ne manqueront pas de se produire avec Capucine Lhemanne pour un délice humoristique, instructif et mécréant !

De notre côté nous continuons à développer notre association pour plus de présence et d'activités encore sur la Romandie. Nous avons encore beaucoup de choses à améliorer, que ce soit au niveau du journal que vous lisez en ce moment, ou de l'organisation en général. Cependant, nous espérons vous apporter de nouvelles surprises ces prochains mois.

Thierry Dewier, président de la La Libre Pensée romande ■



MÉTHADONE SPIRITUELLE

DE NOMBREUSES PERSONNES M'ONT AFFIRMÉ NE PAS POUVOIR VIVRE SANS RELIGION

Ainsi se manifeste le besoin d'une religion de substitution dont les effets secondaires sont moindres que ceux des religions traditionnelles. À cet effet, j'ai imaginé une nouvelle religion qui soit compatible avec l'athéisme, et je me suis bien amusé à la concevoir.

LES «**Adeptes de Terminus**», aussi désignés par le sigle AT, tiennent leur nom du fait qu'ils pensent que la vie des individus a une fin. Leur pensée religieuse réalise la fusion synthétique et rectificatrice des déismes et de l'athéisme. À ce titre, la pensée AT représente le couronnement de l'évolution philosophique et religieuse de l'humanité.

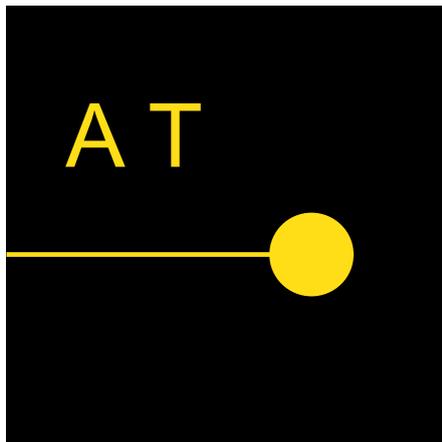
LES ADEPTES DE TERMINUS

Les «**Adeptes de Terminus**», aussi désignés par le sigle AT, tiennent leur nom du fait qu'ils pensent que la vie des individus a une fin. Leur pensée religieuse réalise la fusion synthétique et rectificatrice des déismes et de l'athéisme. À ce titre, la pensée AT représente le couronnement de l'évolution philosophique et religieuse de l'humanité.

FONDEMENTS DE LA DOCTRINE AT

À leur mort, les individus sont pesés, non pas selon leur comportement, mais selon leur foi. «**Terminus**» est le nom véritable de la force spirituelle qui effectue le tri.

Terminus est juste, vénérable, plein de bonté, et Son esprit est vierge de toute vengeance. Le culte de Terminus consiste à ne Lui attribuer que de louables intentions. Terminus demande aux hommes de pardonner à leurs ennemis, mais, contrairement aux faux dieux qui ne suivent pas les commandements qu'ils ont édictés, Il ne menace pas les pauvres pécheurs des pires châtiments. Lui qui n'a jamais imaginé une seule cruauté, comment la bêtise humaine a pu répandre l'idée qu'il ait inventé des supplices éternels ? Plutôt que de diffuser de telles calomnies, il serait préférable de ne pas croire en Dieu. Il demeure cependant placide dans



Son infinie bonté et inaltérable dans Sa perfection. La Vérité se révèle spontanément aux esprits bien disposés. Dans une certaine mesure, Terminus accède aux désirs des hommes.

En toute justice, chaque défunt se verra attribuer le destin qu'il a cru juste que d'autres en souffrent. Plus précisément, immédiatement après la mort, chaque personne subira le pire des sorts que ses croyances destinent à certains de ses coreligionnaires. En particulier, les chrétiens iront en enfer, les bouddhistes renaîtront dans un être inférieur et les athées seront privés de résurrection. L'intensité des peines sera réglée individuellement, en proportion de la foi de chacun, et chaque défunt ne subira que des supplices dont il a cru Terminus capable.

Ainsi, Terminus ne châtie pas, mais laisse chacun se punir librement, à sa guise.

Quant aux relations sociales, elles sont, pour l'AT, réglées par le respect des droits humains.

PRATIQUE DE LA MÉDITATION AT

La méditation AT est une activité individuelle. Il n'est pas demandé de rejoindre une communauté, ce qui montre bien

que l'AT n'est pas une secte. Les activités du mouvement AT sont totalement non lucratives : pas de quête, ni d'impôt ecclésiastique, ni de récolte de fonds. Le détachement complet, la totale pureté et la parfaite intégrité du mouvement sont autant de preuves éclatantes de la supériorité de l'AT sur les religions traditionnelles, ce qui démontre qu'il s'agit de la religion ultime car indépassable.

La syntonisation de l'esprit sur la volonté de Terminus apporte la paix et libère l'AT de la souffrance éternelle. La méditation AT comprend deux niveaux d'élévation :

1. Chasser de soi toute intention d'infliger des souffrances à autrui, y compris à ses pires ennemis.
2. Éradiquer de sa conscience toute accusation selon laquelle Terminus veuille persécuter les pauvres pécheurs. Puisque le but est de purifier l'image de Terminus, se référer à une religion traditionnelle n'est pas une excuse recevable.

On notera que les conséquences dans l'au-delà sont identiques pour les AT et les athées. Par contre, les fidèles des religions traditionnelles se condamnent eux-mêmes à d'éternelles souffrances, à moins qu'ils se convertissent à la doctrine AT, ou qu'ils deviennent athées.

ÉPILOGUE

Qu'un mouvement religieux recommande d'être athée, voilà une loufoquerie grinçante qui devrait être appréciée des personnes détachées des croyances traditionnelles. On pourra servir cette méthadone spirituelle aux accros à la religion.

Marcel Délèze ■

« JE LE SENS, DONC ÇA DOIT ÊTRE VRAI »

PETITE CAUSE, GRAND EFFET : L'OBJECTIF DE TOUS LES PROFESSIONNELS DES RELATIONS PUBLIQUES OU DES ACTIVISTES.

À l'ère de la communication par les médias sociaux, les petites causes sont souvent des déclarations verbales, visuelles ou musicales, considérées comme incorrectes par certains groupes, des choses insignifiantes pour la plupart, mais avec un potentiel d'indignation. Le grand effet est alors l'indignation, le succès sa gestion.

LES plus âgés de nos lecteurs - pour des raisons de nostalgie, je m'adresse ici à eux au masculin générique - se souviendront de l'époque où ils étaient des enfants.

Ils se souviennent peut-être du scandale de 1969 : les stations de radio de nombreux pays, dont la BBC, ont refusé de diffuser un disque avec une chanson française sous la pression des milieux conservateurs. La protestation du Vatican a même conduit à l'arrestation momentanée du responsable de la maison de disques. Et le responsable de la distribution de la maison de disques italienne a été exclu. Un duo de Serge Gainsbourg et Jane Birkin, intitulé « **Je t'aime... moi non plus** ». En cause : le texte (« **Comme la vague irrésolue / je vais, je vais et je viens / entre tes reins** ») mais aussi sa transposition acoustique. Dans cette chanson, Birkin souffle un tendre « **Je t'aime** » sur une douce mélodie d'orgue Hammond, qui s'intensifie au fil de la chanson en un gémissement de plaisir à haute fréquence respiratoire. L'agitation conservatrice a eu du succès dans la mesure où le disque est resté 17 semaines à la première place du hit-parade suisse et a occupé pendant 25 semaines la première place du hit-parade britannique !

Avec « **Je t'aime... moi non plus** », on peut déjà observer le modèle de scandale et de gestion de l'indignation que de plus en plus d'acteurs utilisent aujourd'hui avec une grande maîtrise. Mais avant de jeter un coup d'œil sur les causes et les raisons de ce phénomène de société, citons quelques exemples récents. Le tube « **Layla** » des

Allemands DJ Robin et Schürze vient tout naturellement à l'esprit. « **Layla** » est une chanson dans le style typique du Partyschlager / Ballermann, avec une mélodie accrocheuse et un texte plutôt simple, destiné à faire chanter le public. Le texte raconte l'histoire de deux hommes qui se rencontrent. L'un prétend posséder une maison close où travaille la « **puffmama** » (mère maquillée) du titre, Layla, qui est, selon lui, « **la plus belle, la plus jeune, la plus sexy** ».

UNE RÉPONSE À ME TOO ?

Très vite, des voix critiques se sont élevées pour accuser la chanson de sexisme. Un musicologue (!) a vu dans la chanson un sexisme calculé, une masculinité toxique et un tube prolix. Il pense qu'il s'agit d'une « **réponse subconsciente aux débats sur le Me Too de ces dernières années** ». Cela a incité le président de la Junge Union de Hesse, Sebastian Sommer, à entonner la chanson lors d'une journée régionale, ce qui a bien sûr provoqué un petit esclandre et l'indignation de la députée sociale-démocrate Sophie Frühwald, sur Twitter. La ville de Würzburg a incité les exploitants des chapiteaux de la Kiliani-Volksfest à renoncer à diffuser la chanson. Cette décision a été considérée comme une « **censure** » par les médias et les politiciens. La vague avait gagné en puissance. Les restaurateurs de l'Oktoberfest de Munich décidèrent eux aussi de ne pas autoriser la chanson. La politique est alors intervenue en la personne du ministre fédéral de la Justice Marco Buschmann (FDP), qui a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'aimer les paroles des

chansons. Mais des interdictions officielles ne sont pas appropriées, bien que personne n'ait jamais demandé de telles interdictions. La chanson « **Layla** » est en tête des hit-parades en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

À propos de paroles sexistes : quelle station de radio et quel organisateur de foire diffuseraient une chanson avec les vers suivants ?

« J'ai rencontré une tenancière de bar à putes bien imbibée de gin à Memphis/ Elle a essayé de me faire monter à l'étage pour une passe / Elle a carrément dû me hisser sur son épaule / Car j'ai beau me saouler il ne semble pas y avoir moyen de t'effacer de ma mémoire/ [...] / Ce sont les femmes des bordels / Qui me donnent me donnent me donnent le cafard des bordels ».

Il s'agit de la chanson « **Honky Tonk Women** » (« *femmes de bordels* ») du duo de compositeurs britanniques Mick Jagger et Keith Richards, des Rolling Stones, qui est souvent jouée.

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE PROSTITUTION

Et connaissez-vous le texte :

« Hé Joe, où tu vas avec ce flingue à la main ? / Hé Joe, j'ai dit où tu vas avec ce flingue à la main ? / Je vais descendre pour buter ma meuf. / Tu sais, je l'ai surprise en train de forniquer avec quelqu'un d'autre. / Et je trouve ça p'tain de pas cool. / Hé Joe, j'ai entendu dire que tu as flingué ta nana / Tu l'as flinguée ».

Bien sûr, vous avez reconnu la chanson « **Hey Joe** » une chanson folk américaine souvent interprétée, qui est devenue célèbre dans la version du guitariste et chanteur Jimi Hendrix et qui fait aujourd'hui partie des « **standards du rock** ».

L'exemple de « **Lauwarm** » montre qu'il n'y a pas que les textes grivois et méprisants pour les femmes (« **Lay-la** », Ballermann, tubes prolos, etc.) qui peuvent d'une part être une cause d'indignation ou d'autre part une expression de culture et de rébellion (Stones, Jimi Hendrix, blues, reggae, rock, etc.) : la coiffure ou la couleur des vêtements aussi peuvent être des sujets de protestations.

« **Lauwarm** » est un groupe bernois de cinq musiciens qui jouent en dialecte, surtout du reggae saupoudré de pop, d'indie et de worldmusic. RTL-News a résumé ainsi les événements autour de leur concert du 18 juillet 2022 : « **Concert du groupe « Lauwarm » interrompu parce que des musiciens blancs portent des rastas et jouent du reggae** ». Les faits se sont déroulés à la « **Brasserie Lorraine** », un bistrot branché de Berne.

Le restaurant appartient depuis 1981 à une coopérative et est autogéré.

Si l'on veut illustrer le caractère de ce bistrot, qui attirait autrefois surtout un public de gauche, le mieux est sans doute de mentionner le « **Tinfa*-Only** » qui a lieu chaque premier samedi du mois. Ce jour-là, le bistrot n'est ouvert qu'aux « **Tinfa*** ». Par « **Tinfa*** », les gérants de la brasserie entendent « toutes les femmes, les personnes intersexuées, les personnes non-binaires, les personnes trans, les personnes agenres ainsi que d'autres personnes (queer) qui sont opprimées en raison de leur désir et/ou de leur identité de genre ». Ce jour-là, je ne veux vraiment pas être videur à la « **Brasserie Lorraine** » !

LE REGGAE SEULEMENT POUR LES JAMAÏCAINS

Pour l'instant, nous allons taire toutes les questions, objections et impulsions de secouer la tête qui s'imposent face à de telles définitions de sociétés fermées, et revenir au concert de « **Lauwarm** » auquel le groupe a dû mettre fin, comme nous l'avons appris.

En effet, quelques invités se seraient plaints auprès du collectif d'autogestion d'une inadmissible appropriation culturelle par les musiciens : le reggae est une musique jamaïcaine et seuls les Jamaïcains peuvent la jouer. Les tresses rasta, souvent appelées dreadlocks, ne sont pas pour les Blancs, pas plus que les vêtements de couleur du Sénégal ou de la Gambie.

Il est compréhensible que les clients de la Brasserie Lorraine qui se plaignent souhaitent rester anonymes. Qui veut faire savoir devant tout le monde qu'il, elle ou * n'a aucune idée du reggae, des dreadlocks (la coiffure préférée du roi danois Chris IV, 1588 à 1648, appelée en Europe « **tresse de mouseline** ») ou de la mode africaine ? Ou qui veut s'exposer au risque d'être reconnu comme barré dans une discussion argumentée.

La suite de l'histoire est claire. Non, pas de première place dans les hit-parades internationaux pour « **Lauwarm** » (peut-être à cause du dialecte bernois ?), mais tout de même une notoriété mondiale. Et les gérants de ce petit bistrot de quartier au cœur de la



WAYHOMESTUDIO - WWW.FREEPIK.COM

Lorraine ? Ils ont désactivé leurs profils sur médias sociaux, car ils sont inondés de commentaires qui, selon eux, « ne contribuent pas à une discussion constructive ». Ce qui reste, c'est l'indignation de tous les côtés.

LE MONDE EST AU BORD DU GOUFFRE

Si l'on passe en revue les événements indignés de ces derniers mois, on ne peut qu'en conclure que le monde est au bord du gouffre. Des antisémites, des racistes, des misogynes, des nazis, des conspirateurs partout où l'on regarde ; des orgueilleux de la censure, des sachants, des paternalistes, des bellicistes, des pacifistes, des conformistes partout où l'on entend parler.

Mais il est évident que la fin du monde n'a pas eu lieu. Le psychologue américain Steven Pinker écrit qu'il n'y a jamais eu autant de chômage, de racisme, de pollution et de guerre qu'aujourd'hui. Cela semble surprenant, mais c'est pourtant le cas, comme le confirme un coup d'œil sur les chiffres, par exemple sur les plateformes de données Ourworldindata.org ou Gapminder.org. Comment s'explique la contradiction entre l'indignation et la réalité ?

Selon la thèse du psychologue social et économique Christian Fichter, c'est le modèle commercial de l'économie de l'indignation qui est à l'origine de cette situation. Les médias attisent l'indignation pour attirer l'attention. Ils dépeignent le monde en nuances sombres. S'ils ne le faisaient pas, ils seraient menacés de faillite. Cette thèse mérite d'être considérée.

Exemple : le racisme.

Dans la base de données suisse des médias, le mot « raciste » apparaît 1493 fois en 2011. En 2019, c'est 8014 fois et l'année dernière 15 017 fois. Bien sûr, le racisme n'a pas décuplé durant cette période. Les journalistes ne sont pas non plus devenus dix fois plus sensibles à ce sujet – si c'était le cas, cela indiquerait un manque inquiétant de moralité en 2011.



LES ÉMOTIONS MORALES DÉPASSENT LES LIMITES

Fichter craint que cette évolution soit due à l'indignation que l'on peut obtenir avec des rapports sur le racisme, l'antisémitisme et le sexisme. Cela s'explique par le fait que les gens prêtent plus d'attention aux stimuli émotionnels qu'aux stimuli non émotionnels.

L'indignation fait partie du groupe des sentiments moraux. Elle nous montre qui enfreint les règles de notre communauté. Elle nous motive à agir contre les comportements injustes. Mais aujourd'hui, nous sommes informés en temps réel des violations des normes dans le monde entier. Cela surcharge notre capacité à gérer les émotions morales. Christian Fichter : « *L'indignation est une émotion secondaire, basée sur la colère. Il n'est donc pas possible de réprimer l'indignation. De plus, l'indignation est façonnée par la culture : nous apprenons à nous indigner en échangeant avec les autres. C'est pourquoi nous ressentons le besoin de communiquer notre indignation. L'indignation rend en outre vulnérable à la conclusion émotionnelle : « Je le ressens, donc c'est forcément vrai ». Ce n'est certes pas vrai, mais la glorification de l'instinct risque d'amener les consommateurs de médias à faire moins d'efforts pour mettre leurs émotions à l'épreuve de la raison ».*

Celui qui ressent de l'indignation ne se décharge pas seulement de la responsabilité de remettre en question les émotions avec une pensée critique, mais trouve en même temps un lien, une sécurité et une cohésion dans le groupe des indignés. Bien sûr, l'indignation peut aussi être utile. Seulement, la mobilisation par l'indignation est souvent exagérée. De nombreuses décisions politiques ont ainsi été prises non pas sur la base de connaissances factuelles, mais sur le sentiment d'indignation. Et, ironiquement, l'indignation ne mène souvent pas à la résolution des problèmes. Celui qui gagne de l'argent en gérant un sujet qui indigné a tout intérêt à ce que le problème perdure.

L'INDIGNATION BROUILLE LE REGARD

En fait, les défis mondiaux tels que la guerre et la destruction du monde exigent une certaine lucidité. Mais l'indignation obscurcit le regard. C'est pourquoi Christian Fichter conseille : « *Nous devons apprendre à nous « désenvoûter. Comme dans une psychothérapie, une gestion responsable et durable de l'indignation ne consiste pas en premier lieu à réprimer l'émotion, mais à la gérer de manière consciente et éclairée.* »

Pietro Calvadini

(traduit du Freidenken) ■

SOINS PALLIATIFS ET ASSISTANCE AU SUICIDE

LE 27 NOVEMBRE, LES VALAISANS SERONT APPELÉS À VOTER SUR LA LOI SUR LES SOINS PALLIATIFS ET L'ENCADREMENT DE L'ASSISTANCE AU SUICIDE EN INSTITUTION (LSPASI)

Cette loi préparée par le parlement cantonal valaisan a été acceptée par le Grand Conseil en mars 2022. Elle devrait garantir à tous les patients et résidents des établissements médico-sanitaires et sociaux, notamment les EMS, un accès aux soins palliatifs et un respect des libertés individuelles.

CETTE loi apporte des précisions quant aux rôles respectifs de l'État, des institutions sanitaires et sociales et des professionnels de la santé dans la mise en œuvre du concept cantonal élaboré dans ce domaine. Elle permettra à un patient qui exprime la volonté et s'il en remplit les conditions, d'obtenir l'accompagnement en fin de vie qui peut prendre la forme d'une assistance au suicide.

S'il s'agit d'un droit fondamental, l'État ou ses institutions ne sont pas tenus de soutenir ou de financer la démarche, mais ils ne peuvent pas l'empêcher. Certaines institutions sanitaires accueillant des personnes âgées y sont cependant opposées et ne l'autorisent pas en leur sein, bien que ce droit soit reconnu par la Convention européenne des Droits de l'Homme. La loi votée par le Grand Conseil devrait garantir le respect de ce droit dans tout le canton et dans toutes les institutions sanitaires ou sociales avec un mandat public.

Aujourd'hui, nombre d'EMS refuse l'assistance au suicide dans leurs locaux et invitent les résidents qui en font la demande à trouver un logement externe. Bien souvent, ils ne possèdent plus leur propre logement et sont obligés de trouver une solution chez des proches.

Face à cette proposition, un comité nommé Pro Liberty s'est constitué qui s'oppose à la loi principalement sur son assistance au suicide en institution. Bien que le comité ne se réclame d'aucun parti, ou d'un groupe d'intérêts religieux. On y trouve le curé de Brig **Edi ARNOLD**, l'abbé vicair général du diocèse de Sion **Pierre-Yves MAILLARD**,



les PDC **Jean-René FOURNIER**, **Albert BASS**, ancien président de l'association valaisanne des EMS (AVALEMS), **Benjamin RODUIT**, et **Alexandre MARET**, l'UDC député et conseiller communal de Savièse **Bruno PERROUD**, éducateur. Sur dix membres, cela représente beaucoup de couleurs politiques et religieuses pour afficher un détachement dans les domaines.

Leurs arguments pour s'opposer à la nouvelle loi parle d'une contrainte inutile. Une loi est souvent là pour gérer des exceptions, et si selon eux il y a très peu de demandes, nous n'avons pas vu de statistiques. D'autre part, il faut analyser si le milieu actuel rébarbatif au concept

ne décourage pas des personnes déjà affaiblies d'en faire la demande. Je ne suis en tout cas pas sans exemples de personnes en fin de vie qui se lassent des souffrances dans lesquelles elles se trouvent et qui aspirent à y mettre fin. Les opposants parlent de libertés pour les autres patients et d'influence nocive, mettant en scène le partage d'une chambre avec un demandeur.

N'isole-t-on pas les personnes mourantes aujourd'hui dans les chambres communes ? Et c'est justement le propos de la loi de faire en sorte que les institutions se préparent à accueillir ces demandeurs. De plus il est aussi très traumatisant de voir quelqu'un mainte-

nu dans la souffrance pendant des semaines, voire des mois, plutôt que d'y mettre un terme.

La conviction profonde de beaucoup de soignants, dont la mission est de soigner, sauver et accompagner des vies humaines serait heurtée. Peut-être faudrait-il une formation adéquate pour les y préparer, et faire comprendre que leur mission n'est pas la vie à tout prix, mais aussi de faire en sorte que ces patients gardent leur dignité. Pour ceux qui ont visité des EMS ou des services de gériatrie, ils pourront témoigner que peu parmi les résidents ont gardé cette dignité à laquelle chacun peut aspirer jusqu'au bout.

La Loi serait discriminatoire car elle n'accorde pas la même liberté aux homes et aux institutions sociales et permet à ces derniers de déplacer les résidents dans un autre lieu pour ne pas perturber les autres résidents. Si tant est qu'une liberté peut s'accorder à des institutions, j'aurais pensé qu'elle s'attribue à des personnes uniquement. Refuser la loi serait encore plus discriminant car aujourd'hui c'est bien aux personnes que l'on n'accorde pas de droits en les forçant à quitter leur lieu actuel de vie. Parler de liberté pour des institutions c'est faire de l'amalgame, celui d'une communauté qui veut imposer son code moral à tous.

La loi ne veut pas « imposer » l'aide au suicide, elle permet à ceux qui le désirent d'en profiter alors qu'aujourd'hui, la majorité des maisons d'accueils imposent à leurs patients de quitter les lieux s'ils en font la demande. C'est précisément ce qui justifie cette loi et la rend utile dans le contexte actuel. Ceux qui ne désirent pas prendre cette voie pourront rester et bénéficier des soins palliatifs. Ce qui démontre que les deux sont complémentaires.

L'offre de lits pour la population ne permet pas de faire un choix équitable afin de se retrouver dans des lieux qui acceptent l'aide au suicide. Il était temps que l'on permette à chacun de décider de cette option quel que soit l'EMS ou l'institution où l'on se trouve.

Mon père avait contracté la maladie de Parkinson et il était en peine tous les derniers jours de sa vie de se voir perdre davantage sa mobilité, sa capacité à raisonner, son autonomie, sa capacité à rester l'homme qu'il avait décidé d'être tout au long de sa vie, sa dignité. Il me disait toujours : « **Je suis dans un tunnel dont je ne verrai pas le bout, rien ne sert de le rallonger, il n'y a plus d'issue.** » Les soins que l'on apporte, quel qu'ils soient, ne sont que des emplâtres sur une jambe de bois, et parfois ils ne ressemblent même plus à un emplâtre. Il faut donner la liberté à chacun de pouvoir bénéficier

dans les meilleures conditions de cette option de fin de vie. Tout le monde ne se satisfera pas de soins palliatifs uniquement.

Une fois de plus, les religieux veulent imposer leur morale et leur volonté de préserver la vie quoi qu'il en coûte. Ils veulent limiter la possibilité de bénéficier d'une fin de vie digne en appliquant leur morale dans les EMS et institutions, cette loi va nous en libérer. Valaisans, voter pour cette loi, c'est voter pour la liberté de chacun.

TD ■



**Soins palliatifs
& assistance au suicide**

OUI

le 27 novembre 22

**décider librement –
jusqu'à la fin de sa vie**

 **libre-pensee.ch**
laïque . humaniste . rationnel

« YES, MINISTER »

Les productions culturelles exceptionnelles restent toujours d'actualité. J'aimerais ici vous mettre l'eau à la bouche avec une série qui, à mon avis, n'est pas seulement l'une des meilleures séries sur le thème de la politique, mais aussi l'une des meilleures et des plus divertissantes, de façon générale.

ENTRE 1980 et 1988, la British Broadcasting Corporation (BBC) a diffusé les séries télévisées « **Yes, Minister** » et « **Yes, Prime Minister** ». Il s'agit respectivement d'une sitcom politique et d'une satire politique. Ce qui y est présenté couvre presque tous les domaines de la vie politique et sociale. Il s'agit principalement du ministre du Département des affaires administratives (*Department of Administrative Affairs*), James Hacker, du secrétaire d'État permanent (*Permanent Secretary*) Sir Humphrey Appleby et du secrétaire personnel du ministre (*Principal Private Secretary*) Bernard Wooley, souvent en proie à des conflits de loyauté. Pendant trois saisons, la série s'intitule ainsi « **Yes, Minister** ». Après toutes sortes de turbulences, d'intrigues et de discussions en coulisses, James Hacker devient Premier ministre et trois saisons de « **Yes, Minister** » suivent.

SPIRITUEL ET ÉLOQUENT

Les joutes verbales sont un régal linguistique et beaucoup de choses ne sont malheureusement pas correctement traduites en français. Sir Humphrey Appleby, de formation classique, émet souvent un flot de paroles élaborées, de sorte que le ministre James Hacker, plutôt simple, reste souvent sur sa faim. Tout est rempli de répliques spirituelles. La machine bureaucratique des fonctionnaires aimerait travailler sans être inquiétée et, si possible sans aucune transparence. Sir Humphrey le formule ainsi : « **Si les gens ne savent pas ce que nous faisons, ils ne peuvent pas savoir ce que nous faisons mal** ». Les satires bureaucratiques y sont fréquentes. La bureaucratie et l'inertie des fonctionnaires y sont peut-être représentées de manière exagérée, mais l'argument est répété sans relâche. Pour les humanistes, les adeptes de La Libre Pensée, les laïques et les athées, les épisodes

qui traitent de la religion sont particulièrement savoureux. En Grande-Bretagne, l'État et l'Église sont institutionnellement très liés, ce qui donne lieu à toutes sortes de situations absurdes. Mais toutes les autres questions socio-philosophico-politiques sont également présentées de manière intéressante pour la plupart d'entre nous.

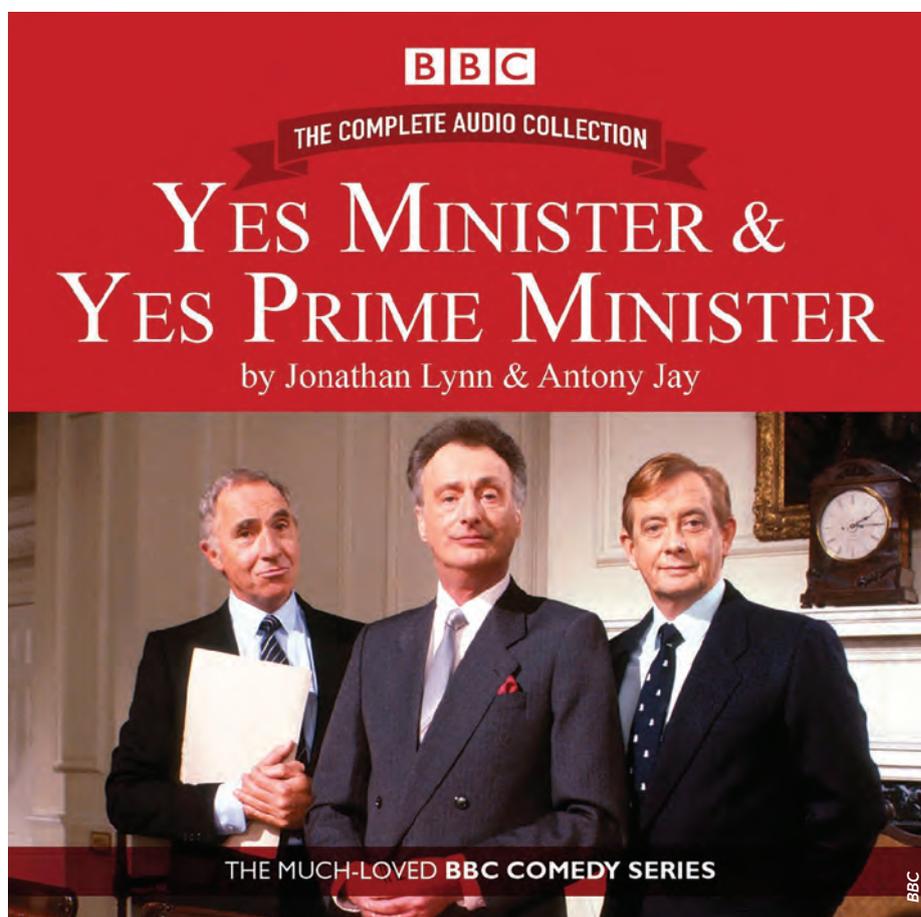
INTEMPOREL, ÉTERNEL, DRÔLE ET SÉRIEUX

Bien que ces épisodes aient déjà quarante ans, il est surprenant de voir à quel point nombre de ces thèmes « **nous** » concernent encore aujourd'hui. Certaines manières d'aborder les défis sociaux ont certes évolué, mais beaucoup de choses sont restées inchangées. Je trouve cela à la fois déstabilisant,

tragique et drôle. Des questions sur l'équité de la redevance audiovisuelle, sur la manière de concevoir la promotion de la culture ou du sport, sur la question des quotas et de la promotion des femmes, sur la manière dont on pourrait diversifier certains comités d'hommes blancs âgés, sur la manière de gouverner ou d'administrer, ouvertement ou non... Presque chaque épisode traite d'un sujet qui n'est pas « **politique** » au sens strict du terme, mais « **politique** » au sens large, c'est-à-dire socialement pertinent.

J'ai beaucoup ri et souri. Un véritable bijou. J'envie presque ceux qui ont encore l'occasion de découvrir cette série.

Valentin Abgosttson
(traduit de l'allemand) ■



Série de la BBC « Yes Minister & Yes Prime Minister »

DES NOUVELLES DE L'INTERNATIONAL

REJET DE LA COUR D'APPEL DE KANO, AU NIGERIA, POUR UNE CONdamnATION À MORT POUR BLASPHEME

Nous avons mentionné la condamnation à mort par un tribunal de Yahaya Sharif-Aminu dans notre portrait de Leo Igwe (n°2 de 2021, page 25) dans l'État de Kano au Nigeria, province qui se base sur la charia. Une nouvelle étape dramatique s'est déroulée en août 2022.

Le 17 août, la Cour d'appel fédérale nigériane a statué, par deux voix contre une, que la charia (loi) islamique ne violait pas la constitution laïque du pays. Il a également été décidé que les **tribunaux de la charia** sont compétents pour les affaires de blasphème et peuvent **imposer une peine de mort aux blasphémateurs** reconnus coupables. Un appel avait été déposé dans le cas de Yahaya Aminu Sharif, 22 ans, musicien de gospel islamique, qui était accusé de blasphème depuis mars 2020. Des manifestants avaient brûlé la maison de sa famille alors qu'il

se cachait, face à une forte manifestation pro-islam. Il fut quand même rapidement arrêté et, en août 2020, il a été condamné à la mort par pendaison.

La Haute Cour de Kano a ordonné au tribunal de la charia d'entamer un nouveau procès, invoquant l'absence de représentation légale de Sharif. L'avocat de Sharif avait alors déposé un recours afin d'être jugé par un tribunal laïc et de contester la constitutionnalité de la loi sur le blasphème. Le juge Abubakar Muazu Lamido a déclaré que la récente contestation relevait

d'avantage du « **sentiment** » et n'était pas étayée par la loi. Il a accepté la tenue d'un nouveau procès mais a maintenu l'affaire devant le tribunal de la charia. Le procureur général de l'État de Kano et commissaire à la justice, Musa Abdullahi Lawan, a qualifié la décision de « **victoire pour les citoyens de Kano** ».

Le chanteur va contester ce jugement devant la Cour suprême du Nigeria, a déclaré à l'AFP son avocat Kola Alapini.

TD (propos recueillis dans la presse) ■



Yahaya Aminu Sharif

LATIFA MADANI

BRÛLÉE VIVE POUR UN REFUS DE MARIAGE

Ankita Kumari, une jeune fille hindoue de 16 ans du district de Dumka, dans le Jharkhand, a été incendiée pour avoir rejeté les avances d'un musulman le 23 août 2022

ELLE a été aspergée d'essence durant son sommeil par le jeune prétendant, Shahrukh Hussain. Lui et son complice Naeem Khan, qui a fourni l'essence, ont été arrêtés. Après avoir lutté pour la vie dans un hôpital pendant cinq jours, la jeune fille a succombé à ses brûlures. L'évènement s'est transformé en une affaire communautaire, car beaucoup y ont vu un cas de « *jihad de l'amour* ». Après l'attaque, la victime a raconté son calvaire dans une vidéo virale.

Le Vishwa Hindu Parishad, un groupe de droite hindou, a publié une déclaration demandant la mort de l'homme musulman par pendaison. Des dirigeants du Bharatiya Janata Party, Nishikant Dubey, député de Godda, et Kapil Mishra, ont affirmé qu'un tel cas de « *jihad de l'amour* » n'avait pu avoir lieu qu'en raison de la « *grave négligence* » et de la « *politique d'apaisement* » du gouvernement de l'État actuel.

Ce cas n'est qu'un exemple d'agression à l'encontre des femmes. Des milliers de crimes contre les femmes ont été commis au Jharkhand depuis que Hemant Soren y est devenu ministre en chef. Les cas de « *jihad de l'amour* » parmi la population ne sont pas exceptionnels. Des personnes originaires du Bangladesh pénètrent parfois sur le territoire, épousent d'innocentes jeunes filles de tribus et usurpent leurs terres.

TD ■



Yahaya Aminu Sharif



WWW.UNSPLASH.COM

CONDAMNÉES POUR AVOIR ÉTÉ VIOLÉES

Le Qatar va accueillir la Coupe du monde de football, et le comité d'organisation a communiqué les consignes pour les supporters qui se rendront sur place. On y découvre des mesures très strictes pour les tenues vestimentaires qui y occupent une large place.

Il est rappelé le conservatisme de la culture qatarie et le code vestimentaire des femmes qui portent des abayas (longues robes noires), et des hommes qui portent des thobes (longues tenues blanches). Surtout, il est demandé aux visiteurs de s'habiller « **modestement** » : comprenez que les épaules et les genoux doivent être couverts, que les femmes doivent porter des pantalons longs et des vêtements couvrant la poitrine et la nuque. La mode du « **court** » est strictement interdite. Les tissus transparents sont à bannir et le tout, « **pas trop serré** ».

Les hommes aussi sont soumis à des contraintes vestimentaires qui bannissent les zones de nus en général. Les bijoux, s'ils représentent une autre religion que l'islam doivent être cachés sous les vêtements, pour qu'ils ne soient pas visibles. Autant pour la liberté de religion ! Il faut se rappeler que la justice qatarie est soumise à la charia, la loi de l'islam. Et cette dernière a des aspects qui vont à l'encontre de notre culture humaniste et de nos lois. Il est donc fortement conseillé aux supporters de foot d'être extrêmement attentifs à leur comportement s'ils décident de se rendre à cette Coupe du monde, déjà très polémique au niveau écologique.

Peut-être faut-il rappeler le cas de cette jeune Néerlandaise de 22 ans qui, en 2016, a été condamnée à un an de prison avec sursis sous le chef d'adultère pour... s'être fait violer ! Les faits s'étaient déroulés dans un hôtel qatari où elle s'était rendue pour danser. Après avoir commandé un verre dans ce bar où l'alcool était autorisé, elle s'était rendu compte qu'une drogue avait été ajoutée à la boisson. Après un malaise, elle ne se souvint de rien, jusqu'à son réveil dans un appartement



inconnu. C'est à ce moment qu'elle réalisa qu'elle avait été violée. Au commissariat où elle était allée pour porter plainte, elle sera placée en détention pour « **relations sexuelles en dehors des liens du mariage** ». Laura devra encore s'acquitter d'une amende de 3000 riyals (un peu plus de 700 euros) pour pouvoir bénéficier d'une procédure d'expulsion qui lui permettra de quitter le pays et de retrouver sa famille. Le violeur ne s'en tirera pas pour autant à bon compte, il écoperera d'une condamnation à cent coups de fouet pour adultère et quarante autres pour avoir consommé de l'alcool. Il sera expulsé du Qatar.

Ce cas n'est pas sans rappeler celui d'Alicia Gali en 2008. Cette employée d'un hôtel australien qui se trouvait aux **Émirats arabes unis** pour son travail. Durant son séjour, elle a été droguée et violée par trois de ses collègues musulmans. À son réveil, elle s'est rendue à l'hôpital et a signalé le crime. Mais comme les Émirats arabes unis appliquent la même charia, favorisant généralement les hommes musulmans dans les cas de viol, Alicia a été accusée pour le même motif que la Néerlandaise et déclarée coupable. Pour Alicia, ce sera huit mois dans une prison des Émirats arabes unis.

Ce type d'évènements scandaleux semble relativement rare, mais quand

bien même, trop souvent, la religion offre une immunité contre les poursuites ou une excuse pour les violations des droits humains. Utiliser la religion pour justifier ses opinions immorales, contraires à l'éthique ou illégales est une chose, mais cela franchit un nouveau palier lorsque les dirigeants d'un pays entier utilisent le système juridique pour pervertir, élever et faire progresser les idéologies religieuses qui servent de mécanisme pour promouvoir les violations des droits de l'humain.

Les différences culturelles ne peuvent en rien justifier des lois aussi horribles. Même si, pour certains, il s'agit de cas d'utilisation abusive de la religion, le fait est que les religions sont à l'origine de ce problème, et qu'elles servent d'excuses aux criminels. Je parle de « **religions** » au pluriel, car, même s'il s'agit ici d'exemples liés à l'Islam, nous ne devons en rien oublier les scandales qui occupent le monde occidental avec les cas de pédophilie, de proxénétisme et de viols par des représentants des religions chrétiennes, dont les condamnations sont souvent éludées sous prétexte qu'elles relèvent de l'Église.

Que les supporters de foot qui désirent se rendre au Qatar pour la Coupe du monde 2022 se le tiennent pour dit.

TD ■

LE BARON D'HOLBACH

UN ATHÉE AFFICHÉ ! UN ATHÉE OUBLIÉ ?

Si, pendant mes études de lettres à l'ULB¹, les professeurs nous avaient bien parlé de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot et de Rousseau, je n'ai pas souvenir qu'ils aient évoqué le baron d'Holbach.

Je l'ai découvert voici quelques années grâce à la collection « **Libertés, la littérature de combat de tous les siècles et de toutes les tendances** », dirigée par Jean-François Revel. Les extraits qui suivent proviennent de D'Holbach portatif, Libertés 54 (J.J. Pauvert, 1967). Voltaire et Rousseau étaient déistes ; d'Holbach, comme Diderot, était athée. Au lecteur de juger :

1. Athéisme et esprit scientifique, accessibles seulement à une minorité.

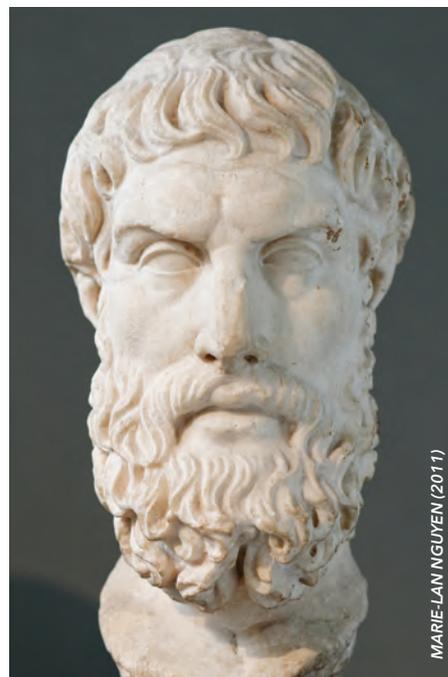
On demandera peut-être si l'on pourrait raisonnablement se flatter de jamais parvenir à faire oublier à tout un peuple ses opinions religieuses ou les idées qu'il a de la divinité ? Je réponds que la chose paraît entièrement impossible et que ce n'est pas le but que l'on puisse se proposer. L'idée d'un Dieu inculqué dès l'enfance la plus tendre ne paraît pas de nature à pouvoir se déraciner de l'esprit du plus grand nombre des hommes ; il serait peut-être aussi difficile de la donner à des personnes qui, parvenues à un âge certain, n'en auraient jamais entendu parler, que de la bannir de la tête de ceux qui depuis l'âge le plus tendre en ont été imbus... (page 182)

2. Dieu n'est pas prospectif

L'on attribue à Dieu la faculté de prévoir ou de savoir d'avance tout ce qui doit arriver dans le monde mais cette prescience ne peut guère tourner à sa gloire ni le mettre à couvert des reproches que les hommes pourraient légitimement lui

faire. Si Dieu a la prescience de l'avenir, n'a-t-il pas dû prévoir la chute de ses créatures qu'il avait destinées au bonheur ? S'il a résolu dans ses décrets de permettre cette chute, c'est sans doute parce qu'il a voulu que cette chute eût lieu ; sans cela, cette chute ne serait point arrivée. Si la prescience divine des péchés de ses créatures avait été nécessaire ou forcée, on pourrait supposer que Dieu a été contraint par la justice de punir les coupables, mais Dieu, jouissant de la faculté de tout prévoir et de la puissance de tout prédéterminer, ne dépendait-il pas de lui de ne pas s'imposer à lui-même des lois cruelles ou du moins ne pouvait-il pas se dispenser de créer des êtres qu'il pouvait être dans le cas de punir et de rendre malheureux par un décret subséquent ? Qu'importe que Dieu ait destiné les hommes au bonheur ou au malheur par un décret antérieur, effet de sa prescience, ou par un décret postérieur, effet de sa justice ? L'arrangement de ses décrets change-t-il quelque chose au sort des malheureux ? Ne seraient-ils pas également en droit de se plaindre d'un Dieu qui, pouvant les laisser dans le néant, les en a pourtant tirés quoiqu'il prévît très bien que sa justice le forcerait tôt ou tard à les punir ? (page 159)

Ces lignes me font penser à ce passage du Dictionnaire philosophique de Voltaire où celui-ci cite Épicure : « **Ou Dieu veut ôter le mal de ce monde et ne le peut ou il le peut et ne le veut pas ; ou il ne le peut ni ne le veut ; ou enfin il le veut et le peut. S'il le veut et ne le peut pas, c'est impuissance, ce qui est contraire à la nature de Dieu ; s'il le peut et ne le veut pas, c'est méchanceté et cela est non moins contraire à sa nature ; s'il ne le veut ni ne le peut, c'est à la fois méchanceté et impuissance ; s'il le veut et le peut (ce qui seul de ces**



Buste d'Épicure (342-270)

partis convient à Dieu), d'où vient donc le mal sur la terre ? » (Voltaire, Dictionnaire philosophique, Bien (tout est), Garnier Flammarion, 28, 1964, page 68)

Voltaire, qui était déiste (le monde est une horloge), peine à répondre à cette objection. Il le reconnaît. Voltaire aurait reproché à d'Holbach d'avoir converti Diderot à... l'athéisme.

MAIS QUI ÉTAIT D'HOLBACH ?

Il est né allemand dans le Palatinat en 1723. Son oncle l'amena à Paris quand il avait 12 ans. Il fréquenta l'université de Leyde avant de se fixer à Paris en 1749. Il épousa en 1750 la fille aînée d'un cousin et quand celle-ci mourut en 1754, il épousa la sœur de sa femme, cadette. Il obtint une dispense papale moyennant finances. Comme l'a écrit Anouilh dans sa pièce Becket, « **Rome a toujours su faire ses comptes** ». D'Holbach eut un fils de son premier mariage et un fils (ou deux) et deux filles du deuxième.

1. ULB ne signifie pas « **Univers des lettres Bordas** » mais « **Université Libre de Bruxelles** ». L'adjectif « **libre** » pourrait laisser croire qu'il s'agit d'un établissement catholique. En fait, cette institution a été fondée en 1834 (la Belgique avait quatre ans) pour contrebalancer l'influence de l'Université catholique de Louvain. L'ULB a obtenu plusieurs prix Nobel : Jules Bordet (médecine en 1919), Albert Claude (médecine en 1974), Ilya Prigogine (chimie en 1977), François Englert (physique en 2013). L'ULB est fondée sur le principe du libre-examen et sa devise est « **Scientia vincere tenebras** » (Par la science, vaincre les ténèbres).

L'une de celles-ci devait épouser un marquis, l'autre un comte. Peut-on le lui reprocher ? Qui n'est pas de son époque ?

Il acheta la charge de conseiller-secrétaire du roi, ce qui ne l'empêcha pas de critiquer la vénalité des charges : « *Si l'on demande quel remède apporter à ce mal, je dirai que c'est le concours, c'est de rendre les charges et les grands emplois de la société accessibles aux bonnes mœurs, à la probité reconnue, aux grands talents. Alors les bonnes mœurs, l'étude et les talents, assurés d'être récompensés, deviendront aussi communs qu'ils sont rares aujourd'hui et l'or ne sera plus la seule valeur des hommes.* » (page 120)

Sa charge lui rapportait 60.000 livres de rente, ce qui ne l'empêcha pas de critiquer le luxe : « *Une nation commerçante semble communément oublier qu'elle renferme des possesseurs de terres qui seuls [...] sont les vrais citoyens ; c'est pourtant ceux-ci qu'elle immole à des négociants avides et qui n'ont d'autre Patrie que leurs coffres. Cependant, ce sont les premiers qui constituent la Nation, qui supportent les impôts, qui font sortir de la terre les choses les plus nécessaires à la subsistance de la société. Le commerçant ne fait d'ordinaire qu'apporter aux Nations des besoins imaginaires, des caprices, des fantaisies nouvelles. Le commerce serait très borné s'il n'était fait que pour contenter des besoins véritables. Il est vrai que dans un pays accoutumé au luxe, les choses les plus frivoles deviennent des besoins indispensables mais une administration sensée est-elle faite pour se prêter aux désirs extravagants et aux fantaisies bizarres d'un tas de désœuvrés qui ne connaissent rien de plus intéressant pour un État que ce qu'ils jugent nécessaire à leur propre vanité.* » (page 124)

« *Nous voici naturellement conduits à parler du Luxe, cet objet de la déclamation de la plupart des moralistes et des politiques et des apologies de quelques autres. Un commerce étendu amène le luxe tôt ou tard si une sage politique ne le contient dans de justes bornes. Examinons maintenant les effets de l'abus des richesses, suite ordinaire de*



Portrait du Baron d'Holbach (1723-1789) par Louis Carmontelle

l'opulence des États comme de celle des particuliers.

Le luxe est la situation d'une Société dont la richesse est devenue la passion principale. Dès que l'argent est l'objet exclusif des vœux du plus grand nombre des membres d'une Société, il ne peut y avoir de mobile plus puissant que le désir d'en acquérir. Il n'est plus d'enthousiasme que celui de l'opulence ; il n'est d'émulation que pour se procurer par les voies les plus promptes les signes qui, de l'aveu de tous, représentent le pouvoir, les plaisirs, la félicité.

Une Nation, enivrée de ces préjugés, peu contente d'avoir satisfait ses besoins

réels par un commerce étendu, s'occupe à s'en inventer de fictifs et de surnaturels ; la satiété l'endort ; le changement lui devient nécessaire ; la langueur et l'ennui, bourreaux assidus de l'opulence, suivent les besoins satisfaits. Pour tirer les riches de cette léthargie, l'industrie est forcée d'imaginer à tout moment de nouvelles façons de sentir ; les plaisirs se multiplient ; la nouveauté, la rareté, la bizarrerie ont seules le pouvoir de réveiller des êtres pour qui les plaisirs simples sont devenus insipides. Tout se change en fiction ; le luxe comme la féerie ne fait naître que des fantômes ; des imaginations malades ne se soulagent que par des remèdes imaginaires. L'avidité, le désir d'acquérir des richesses afin



Extrait du portrait Paul Thiry von Holbach : Philosophe der Aufklärung, 1723-1789, de Hartmut Harthausen, Hans Mercker, Hans Schröter

PFÄLZISCHE LANDESBIBLIOTHEK, SPEYER 1989

de les étaler et de les dissiper sont des passions épidémiques : personne n'est content de ce qu'il a, chacun est envieux de ce que possèdent les autres ; personne ne peut être heureux à force de vouloir le paraître. Les biens les plus solides sont sacrifiés à l'apparence ; le soin de s'amuser devient la plus importante des occupations.

Le châtement le plus doux qu'un Souverain devrait infliger au luxe serait de le charger d'impôts et de témoigner pour lui le mépris le plus marqué. Les impôts mis sur le luxe seraient très justes vu qu'ils ne pourraient tomber que sur les riches et qu'ils épargneraient les indigents. Les riches eux-mêmes ne pourraient pas s'en plaindre parce que les objets de luxe n'étant pas d'une nécessité absolue, ils seraient les maîtres de les supprimer pour se soustraire à la taxe [...]

Nous dirons encore que le luxe déprave les indigents : il les rend paresseux ; il leur fait naître mille besoins qu'ils ne peuvent satisfaire sans danger ou sans crime [...]

Le luxe est une sorte d'imposture par laquelle les hommes sont convenus de se tromper les uns les autres et parviennent souvent à se tromper eux-mêmes...

En général, tout nous prouve qu'une vanité ridicule est le fond du caractère de la plupart des êtres légers dont une société frivole et corrompue se trouve

composée. Il faut de la raison ou de la réflexion pour mettre un juste prix aux choses. Des êtres vivants dans un tourbillon continuel ne réfléchissent presque jamais ; dans l'ignorance la plus profonde de ce qui constitue le vrai mérite, le véritable honneur ou de ce qui peut donner des droits incontestables sur l'estime des hommes, chacun ne se fait valoir que par des qualités et des objets futiles auxquels il attache la plus haute importance, dans lesquels il place son existence et son bonheur et qu'il feint de posséder quand il en est privé.

La vanité devient donc l'unique ressort de tous les mouvements de la Société ; elle y tient lieu de tout. Les princes ne connaissent d'autre gloire que le faste, qu'un vain appareil, que les politesses de l'étiquette. Les grands et les courtisans font consister toute leur grandeur dans des titres, des rubans, des dépenses ruineuses. L'homme riche s'efforce de jouter contre les grands par un luxe destiné à le faire admirer par des parasites ou des envieux qui l'immolent ensuite à la risée publique. Les femmes ne semblent venues au monde que pour étaler dans les cercles des robes, des parures et des modes souvent bizarres que leur esprit fécond enfante chaque jour. Le commerce entre les deux sexes, connu sous le nom de galanterie, n'a pour l'ordinaire que la vanité pour base ; l'amour sincère en est parfaitement exclu. En un mot, la Société n'est qu'un lieu de trafic où chacun apporte ses vanités diversifiées. » (pages 130 à 133)

Montaigne et Montesquieu, eux aussi nobles, vécurent dans des châteaux tout en critiquant le luxe.

D'Holbach vécut princièrement dans son château de Granval, où il recevait le jeudi et le dimanche. Fréquentaient son salon Diderot, Grimm, d'Alembert, Helvétius, Rousseau, Smith, Hume, Beccaria. Il collabora à l'Encyclopédie, fournissant, à partir de 1751, 375 ou 428 (selon les sources) articles de chimie, de minéralogie, de géologie, de médecine, de métallurgie. Il écrivit aussi des essais de morale, de politique et de philosophie, dans lesquels il affiche son matérialisme, son rationalisme et son athéisme. Pour d'Holbach, le principe de causalité s'applique à la matière sans aucune intervention divine. La peur et l'ignorance sont à l'origine des religions. Religion et morale s'excluent l'une l'autre. Seule une morale athée est possible. On pense à Sartre.

On citera « **Le christianisme dévoilé** » en 1761 (à 38 ans) et, en 1770 (à 47 ans), le « **Système de la nature** ». Cet ouvrage fut condamné à la laceration, au feu et mis à l'index. Il ne devait paraître que sous un nom d'emprunt.

Il fut membre des académies de Berlin et de Saint-Petersbourg. Il mourut en 1788, à l'âge de 65 ans, ce qui était vieux à l'époque. Cet athée affiché fut enterré à Paris à... l'église Saint-Roch.

Jean-Marie Sobrie ■

BAPTÊMES DANS LE LAC LÉMAN

GENÈVE : PAS D'AUTORISATION POUR LES BAPTÊMES DANS L'EAU

À la différence des Églises nationales, les Églises libres connaissent le baptême dans l'eau.

Les adultes sont brièvement immergés dans l'eau, ce qui est censé symboliser la mort et la résurrection de Jésus. De tels baptêmes ont lieu dans toute la Suisse, souvent dans des eaux publiques. Mais à Genève, c'est provisoirement interdit. Le département de la sécurité compétent a refusé à deux Églises l'autorisation de procéder à de tels baptêmes dans le lac Léman. Genève et Neuchâtel sont les deux seuls cantons suisses dans lesquels l'Église et l'État sont séparés au niveau constitutionnel.

Genève est particulièrement strict à ce sujet : en 2018, le Parlement a élaboré sa propre loi sur la laïcité, qui a été adoptée en votation populaire en 2019 et précisée en 2020 par une ordonnance d'application. C'est sur cette ordonnance que s'appuient désormais les autorités.

PEC ■



WWW.UNSPLASH.COM / FRANÇOIS CARDINAUX



WWW.UNSPLASH.COM / ELISE YVULIN

DU VOILE AU LINCEUL

L'IRANIENNE MAHSA ZHINA AMINI, 22 ANS, ARRÊTÉE PAR LA « POLICE DES MŒURS » LE 16 SEPTEMBRE 2022 EST DÉCÉDÉE PARCE QUE SON HIJAB ÉTAIT MAL AJUSTÉ

DEPUIS, les manifestations se poursuivent dans tout l'Iran, et ce, malgré la répression policière et la coupure de l'Internet. Le député de Téhéran Mahmoud Nabavian a qualifié les manifestations d'« **émeutes** » et a déclaré que les femmes qui retirent le foulard en signe de désobéissance civile cherchent à « **se prostituer** ». Au 29 septembre, selon Iran Human Rights, quatre-vingt-trois décès étaient confirmés à travers seize provinces.

Plus d'un millier de manifestants ont été arrêtés, beaucoup sont soumis à la torture et contraints à des aveux qu'ils doivent partager sur les chaînes Telegram affiliées à l'État. Hadis Najafi, 20 ans, a reçu des forces de sécurité une balle dans l'abdomen, le cou, le cœur et la main le 21 septembre ; elle est morte quatre jours plus tard. Le même jour, Mehdi Mousavi, 16 ans, est mort dans la rue après avoir reçu cinq balles et avoir été frappé à coups de matraque. Sa famille dit avoir été mise en garde : il lui faut rester silencieuse, sinon d'autres proches pourraient « **disparaître** ». De nombreux journalistes ont également été arrêtés dont Elahe Mohammadi, qui a réalisé un reportage sur les funérailles de Mahsa Amini. Les manifestations ont pris un tour résolument anti-régime, les femmes continuant à brûler des hijabs et à se couper les cheveux en public.

Des slogans tels que « **Mort au dictateur** » et « **Mort à Khamenei** » sont criés dans les rues et depuis les fenêtres et les toits. Dans cette ambiance, le ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian, a déclaré dans une interview à l'émission radiophonique Morning Edition de NPR à New York : « **Il ne se passe rien de grave en Iran. Il n'y a pas de changement de régime en Iran** ». Il affirme que des éléments extérieurs ont encouragé les gens à devenir violents par le biais de chaînes satellites et de sites web. Puisse-t-il être dans l'erreur !



Mahsa Zhina Amini

Les femmes iraniennes n'ont cependant pas commencé ce mouvement d'émancipation du jour au lendemain. Leurs actions s'inscrivent dans la continuité d'une résistance commencée au lendemain de la proclamation de la République islamique d'Iran et de l'obligation du port du voile pour les femmes. Et ce alors que, en 1936, Reza, le premier shah d'Iran, avait fait interdire le port du voile féminin afin d'occidentaliser la société. Mais la société civile de l'époque avait montré son désaccord, surtout les femmes qui avaient refusé de sortir dévoilées. Le temps a passé et la Révolution islamique de 1979 a transformé la vie des femmes iraniennes, pour lesquelles le port du voile est cette fois devenu obligatoire.

Nous suivons depuis longtemps, à La Libre Pensée, Masih Alinejad, qui avait lancé sur Facebook le mouvement « **My Stealthy Freedom** » (ma liberté furtive) en 2014 et, plus tard, en 2017, les « **White Wednesdays** » (sorties sans foulard pour les femmes iraniennes). Depuis, elle martèle le net pour dénoncer la politique iranienne. La campagne « **My Stealthy Freedom** » contre le hijab obligatoire a commencé par cette photo que la journaliste politique avait publiée sur Facebook où on la voyait courant librement et sans voile dans les rues de Londres. Elle pensait que ce n'était pas grand-chose, mais elle a reçu des centaines de commentaires de femmes en Iran qui enviaient sa liberté de sentir le vent dans ses cheveux. Touchée par la

quantité de courriels et de commentaires, Masih Alinejad a ensuite posté une photo d'elle prise furtivement en Iran, sans le hijab obligatoire. À travers sa campagne, ce sont des centaines de vidéos de femmes qui braveront l'obligation du voile et qui se rebelleront contre la police des mœurs ; on peut les voir sur Facebook et YouTube. Une vraie lutte pour la liberté des femmes de porter ou non le voile était née.

Aujourd'hui, ce phénomène a atteint son paroxysme : celui de la lutte à mort contre l'obligation de porter un vêtement, et celui de la tentative de remettre en question le régime des mollahs d'Iran. Des dogmatiques qui veulent imposer leur vision au monde et qui détruisent des pans entiers de

la société, pour empêcher au premier chef l'émancipation des femmes et le choix de porter ou non le voile ainsi que pour refuser la possibilité à toutes et tous de penser librement. Des « **dé-cideurs** » que l'on trouve en Iran, au Pakistan, en Afghanistan, en Inde et, dans une moindre mesure en Turquie. Des porte-paroles interprétant une tradition à leur manière et régentant, sous la forme d'une doctrine de l'emprisonnement social et d'une idéologie à la dépendance patriarcale, la vie des femmes, leur liberté limitant leur bonheur de vivre et les empêchant de penser par elles-mêmes. Ce sont ceux-là qui créent une vision cherchant à imposer en toute discorde aux femmes de cacher leur chevelure, voire leur vie entière. Selon eux, pour éviter de

tenter les hommes, elles doivent se soumettre à l'autorité masculine, parentale, conjugale, institutionnelle et religieuse.

Mais les Iraniennes résistent et certaines d'entre elles vont jusqu'à s'exposer à la violence la plus stupide qui soit allant jusqu'à y perdre la vie par cette violence abjecte.

Pour se retrouver, encore et une dernière fois, enveloppées dans un tissu, le dernier, le tout dernier de leur vie, celui du linceul de la mort. Et ce, pour avoir tout simplement osé la liberté d'être soi et celle de penser par soi-même.

TD ■



WWW.UNSPLASH.COM / SIDIK KURNIAWAN

CRÉATION D'UNE TABLE RONDE DES RELIGIONS

Le Conseil d'État mettait fin le 30 septembre 2022 à une consultation sur l'avant-projet de modification de la loi concernant les rapports entre les Églises et l'État. Cette consultation propose l'introduction d'une « table ronde des religions » et la modernisation des dispositions relatives aux prérogatives de droit public pouvant être octroyées aux communautés religieuses.

CET avant-projet vise d'abord à mettre en œuvre une motion et un postulat acceptés par le Grand Conseil qui veut moderniser la loi devenue inappropriée face aux changements de la population tant par le changement de culture et de diversification des croyances au niveau local que par la multiplication des attachements à de nouvelles Églises issues de l'immigration. Or, dans les organes consultés outre les différents organes étatiques, il y avait les communautés religieuses et les milieux scientifiques - la Communauté catholique romaine, la Communauté réformée, la Communauté israélienne, la Communauté évangélique libre, la Communauté musulmane, la Communauté alévie, la Communauté orthodoxe (européenne et érythréenne), et le Centre suisse Islam et Société.

Nous nous sommes étonnés que la population croissante des non-croyants n'ait son mot à dire sur le sujet. Le 30 septembre, une première lettre a été envoyée, par notre vice-président Valentin Abgottspon, au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche ainsi qu'à Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP et Madame Silvia Steiner, conseillère d'État, présidente de la CDIP.

Les points abordés mentionnaient que les personnes sans appartenance religieuse constituent désormais le plus grand groupe d'idéologie, groupe qui représentera même à l'avenir la majorité absolue des habitants et que les intérêts discutés dans cette future table ronde concernaient tout autant notre association, qui était digne d'être consultée en la matière.

Notre comité romand, a réitéré l'apostrophe dans une lettre communiquée le 20 octobre dont nous vous avons reproduit le contenu ci-dessous :

Le 19 octobre 2022

Réponse à la consultation relative à l'avant-projet modifiant la loi fribourgeoise sur les relations entre les Églises et l'État (LREE).

Monsieur le Conseiller d'État fribourgeois en charge,

Mesdames, Messieurs,

Notre association de Libre pensée romande et son comité, représentant les affilié-e-s des Cantons de Fribourg, Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais, sans oublier nos membres francophones du canton de Berne de l'association,

En plein accord avec la réponse, et tous ses différents contenus détaillés, de l'Association suisse de Libre Pensée, sise à Berne, sur ladite consultation ; réponse qui vous a été envoyée en recommandé le 30/09/2022,

Entendu l'importance du développement et des garanties des libertés et des droits fondamentaux de tout un chacun contenus dans le droit fédéral, dans le droit cantonal et dans la Convention européenne des droits de l'homme, Convention dont la Confédération suisse et les cantons suisses reconnaissent la juridiction et la jurisprudence,

Entendu par ailleurs l'importance du travail mené avec grande satisfaction au sein d'entités d'institutions européennes, comme celles du « Dialogue » liés à l'article 17 du traité de fonctionne-

ment de l'Union européenne (TFUE), relevant du Parlement, de la Commission et du Conseil de l'Union européenne (UE), dialogue auquel des représentant-e-s des Églises des pays de l'UE mais aussi **des représentant-e-s des associations non confessionnelles, humanistes, laïques et philosophiques de l'UE sont associé-e-s et/ou consultés**, et auprès desquelles nous sommes affiliés ou liés, comme le sont les Églises suisses entre elles dans les formes qu'elles se sont choisies avec celles des pays de l'UE,

Entendu par ailleurs l'importance du travail avec grande satisfaction mené de cas en cas au sein du Conseil de l'Europe (COE), dont la Suisse est membre, auquel des représentant-e-s des Églises des pays du Conseil de l'Europe, **et des représentant-e-s des associations non confessionnelles, humanistes, laïques et philosophiques de pays du COE** sont associé-e-s et/ou consultés, et auprès desquelles nous sommes affiliés ou liés, comme le sont les Églises suisses, dans les formes qu'elles se sont choisies entre elles avec celles des pays du COE,

Notamment lors de dialogues et de travaux établissant des éclairages, des analyses et des recommandations sociales des Églises **mais aussi celles portées par des associations non confessionnelles, humanistes, laïques et philosophiques**, notamment et sans en faire une liste exhaustive, sur des thématiques relevant de questions culturelles, éthiques, philosophiques, sociétales, de santé sexuelle et reproductive, de normes et de valeurs sociales, de promotion de l'entente des peuples et de la paix entre eux, de l'éducation à la laïcité, d'éducation à la citoyenneté et à l'esprit critique, de Justice civile, environnementale et

sociale, de prospective socio-économique et scientifique, de programmes d'éducation permanente, de questions migratoires, de défense de minorités, de recherche et d'éthique scientifique, de questions de financement des cultes, de dialogue interculturel, de dialogue entre perspective confessionnelle et non confessionnelle du monde, d'euthanasie, de droit de mourir dans la dignité, de fin de vie, d'assistance au suicide, d'assistance et d'accompagnement spirituel confessionnel ou non confessionnel, de défense et de respect des libertés et de droits fondamentaux en lien avec la Convention européenne des droits de l'homme, portant notamment sur les libertés d'expression, d'association, de libre pensée et de liberté de conscience absolue.

Notre association « **La Libre Pensée romande** », porteuse statutaire et séculaire des valeurs de la Libre Pensée et de valeurs de la laïcité dans les cantons romands, en association avec la Libre pensée suisse, regrettant ne pas avoir été associée aux travaux de l'avant-projet de loi, demande dès à présent :

- De pouvoir être associée, dans le canton de Fribourg, par ses représentant-e-s fribourgeois-e-s désigné-e-s par le comité, aux dialogues, débats et travaux avec les représentants d'Églises fribourgeoises, sous forme de table ronde ou autre, notamment

dans les activités portant sur les rapports de l'État avec les Églises et communautés culturelles, comme association représentative non confessionnelle, laïque, humaniste et philosophique pour le canton de Fribourg, afin de faire prendre en compte les positions des incroyant-e-s, agnostiques et autres personnes n'ayant pas de convictions confessionnelles,

- qu'un article ad hoc soit rédigé à ce titre ou que l'un des articles dans le cadre du présent projet de loi, en fasse explicitement façon, afin d'y reconnaître la présence et la participation de représentant-e-s fribourgeois-e-s de La Libre Pensée romande aux travaux couverts par cet avant-projet de loi, et ensuite, dans des formes de table ronde ou autres organes.

La Libre Pensée romande rend attentif le législateur fribourgeois aux décisions de la Cour européenne de Justice concernant la Convention européenne des droits de l'Homme, à laquelle les pays de l'UE ou du COE sont liés. Les associations de libre pensée, humanistes, non confessionnelles et philosophiques accueillies avec grande satisfaction sur le plan européen, ne peuvent être ni ignorées, ni discriminées. Elles ne peuvent être effacées devant l'influence politique des Églises, y compris en Suisse et dans ses cantons. Elles ne peuvent

pas non plus, autant pour les valeurs et les conceptions du monde qu'elles défendent, ainsi que pour leur organisation, leurs organes et leurs représentant-e-s statutaires, être représentées par des expert-e-s, universitaires ou non, qui n'en sont pas membres, ni les représentent. Ce n'est pas leur rôle. Cela représenterait une captation des prérogatives de l'association romande de La Libre Pensée et in fine une atteinte démocratique au principe de séparation État - Églises / organisations humanistes non confessionnelles, des sociétés avancées dans le débat public.

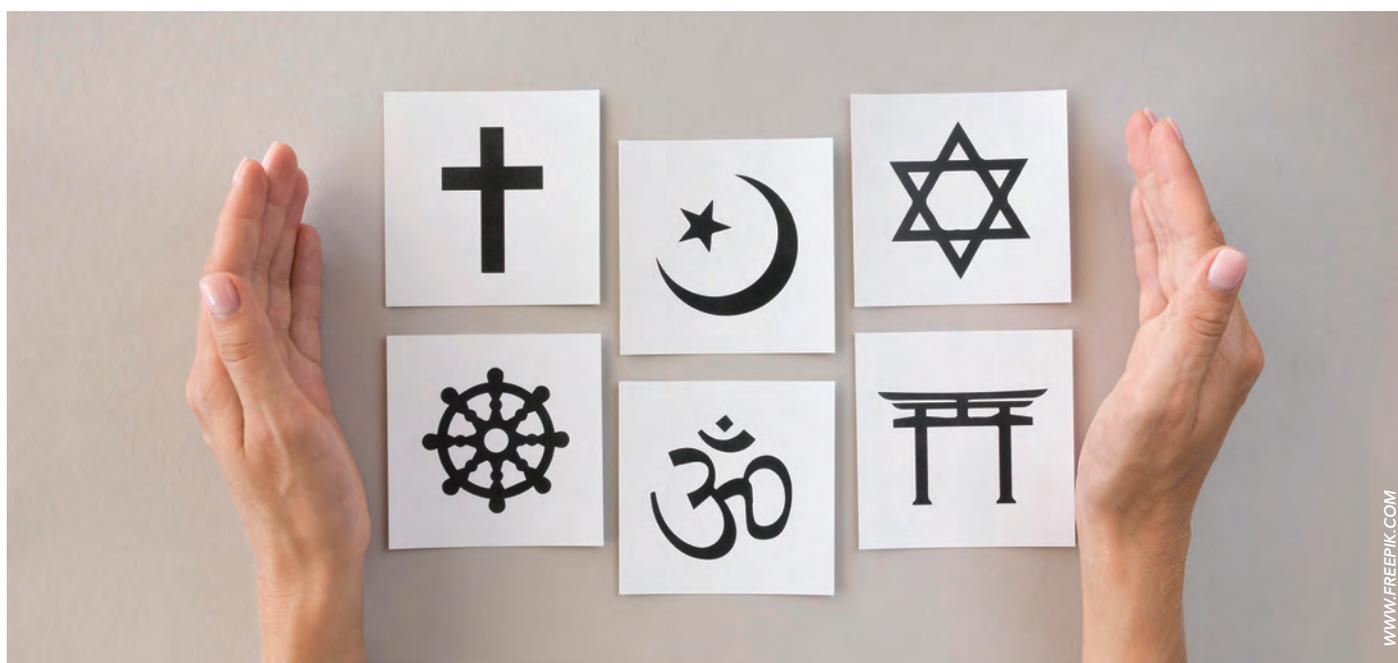
Nous vous remercions, Monsieur le Conseiller d'État en charge, Mesdames, Messieurs, pour la prise en compte de notre avis pour l'avant-projet de loi, en vous remerciant d'un accusé de réception.

Nous vous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

Thierry Dewier, Président LPr,
Alain-Jacques Tornare, Dr, Historien,
Délégué LPr, Fribourg

P. exec : Éric Joseph Marie Paulus,
membre du comité LPr, Ancien Professeur et Doyen de filière HES, Lausanne
Copies : Association suisse de La Libre Pensée à Berne ; Comité de La Libre Pensée romande, à Lausanne

TD ■



CERTIFICAT GYMNASIAL ET RELIGION

RÉVISION DE L'ORDONNANCE SUR LA RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DE MATURITÉ ET DE LA CONVENTION ADMINISTRATIVE SUR LA RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DE MATURITÉ

Les Églises « historiques » demandent un cours de « RELIGIONS » dans le programme en révision du certificat gymnasial.

Le Conseil fédéral lançait au début d'année 2022, la procédure de consultation relative à la révision entre la Confédération et les cantons concernant la reconnaissance des certificats de maturité. Cette révision vise à conformer la maturité gymnasiale aux exigences actuelles et à faciliter l'accès aux hautes écoles en supprimant les examens. La Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) avaient lancé le projet « **Évolution de la maturité gymnasiale** » en 2018 afin de remettre à jour les cours face aux changements culturels et sociétaux. La procédure de consultation ouverte en mai 2022, a pris fin le 30 septembre 2022.

Parmi les destinataires de la consultation se trouvaient évidemment les chancelleries des cantons, les partis politiques, l'association des communes suisses, l'Union des villes suisses, mais aussi les associations faitières de l'économie et d'autres milieux intéressés dont celles qui touchent à l'enseignement.

Ce 24 septembre, à la suite de l'annonce du communiqué de presse des Églises dites historiques, ce fut l'émoi parmi La Libre Pensée : une coalition des Églises catholiques réclame un cours de « religions ». Selon elles, « **la religion est d'une importance culturelle et sociale considérable et indique que l'État de droit ne peut pas se passer de la religion** ».

Une discipline fondamentale « religions » ou « religions / philosophie » serait selon le communiqué « **indispensable à la « réforme de la maturité » visée par l'école** ». Et encore selon le communiqué, « **une bonne culture générale**



exige, aujourd'hui encore, la connaissance de traditions, de récits, d'images, de rituels et de monuments importants que la culture et la société doivent au christianisme et d'autres religions du monde ».

Alerté, le comité central a rédigé une lettre in-extremis adressée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche à Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin ainsi qu'à la CDIP et Madame la conseillère d'État Silvia Steiner, présidente de la CDIP via leur représentant M. Samuel Zinniker.

Dans sa lettre, notre vice-président de l'ASLP, Valentin Abgottspon a rappelé l'importance que revêtent les relations entre l'État et les communautés religieuses pour notre association, le rôle que celle-ci assume pour représenter

la part croissante de personnes non religieuses au sein de la confédération et particulièrement aussi notre position quant à la modification demandée par les Églises et un cours de « religions »

Nous avons repris ci-dessous les points majeurs de ce message :

« Depuis de nombreuses décennies, l'Association suisse des libres-penseurs s'occupe des relations entre l'État et les communautés religieuses. Nous donnons ainsi une voix appropriée au nombre important et croissant de personnes non religieuses et détachées de la religion en Suisse. Nous nous exprimons avant tout sur le domaine thématique « religions » et sur la proposition des Églises de prévoir une matière « religions » comme matière principale et/ou comme matière fondamentale dans chaque canton. »

DEVOIR DE NEUTRALITÉ DE L'ÉTAT

La critique de la religion doit être présente dans la théorie et la pratique de l'enseignement au niveau secondaire. De plus, il est dans l'air du temps que des thèmes éthiques et philosophiques soient abordés dans différents domaines, qui se démarquent parfois clairement, voire s'opposent, aux visions du monde ou idéologies religieuses traditionnelles ainsi qu'aux institutions religieuses. Nous pensons ici par exemple à l'humanisme laïc, aux droits de l'homme, à l'histoire des Lumières, aux aspects de la sécularisation et de la laïcité, etc. Lors de la mise en œuvre d'un cours d'histoire des religions, la critique de l'idéologie doit être très présente et trouver sa place, surtout au niveau secondaire 2. Même pour les sujets d'histoire (religieuse), il faut veiller explicitement à ce que le thème de la religion ne donne pas une image trop rose de l'impact de la religion et des institutions religieuses dans le passé et le présent.

En tant que Libre Pensée suisse, nous posons la question suivante, en référence à un dicton d'Erich Kästner¹ et à la suite d'une expérience douloureuse de plusieurs années sur le thème de la présence des « religions » dans l'école, l'éducation et l'enseignement : « **Et où est le négatif ?** » Notre expérience est que trop souvent - en particulier au niveau de l'école obligatoire - la religion est présentée comme un phénomène culturel qui a eu et a toujours un effet presque exclusivement positif.

Nous constatons trop souvent un manque de neutralité et d'équilibre dans la pratique. Nous demandons à cet égard un examen attentif de la conception des réformes et de leur mise en œuvre dans la pratique. À titre d'exemple plutôt que de nombreux exemples, je mentionnerai une citation tirée d'un règlement qui n'est plus formulé ainsi, notamment grâce aux activités de La Libre Pensée, mais qui était encore en vigueur il y a quelques



années. Il s'agit d'une école secondaire en Valais, du programme relatif à la matière « **sciences des religions** », soi-disant « **neutre en termes de confession** », que les élèves devaient suivre s'ils ne voulaient pas assister à l'enseignement religieux confessionnel :

[... les élèves prennent conscience...]

« ... de l'apport positif des religions dans la vie de chaque individu ainsi que dans la vie en société ».

[...]

Nous, La Libre Pensée suisse, soutenons le fait qu'une connaissance de base saine sur le thème de la religion doit être disponible au moment de l'obtention de la maturité gymnasiale. Mais il ne faut en aucun cas accorder à ce phénomène une importance indue au détriment d'autres contenus. Lorsqu'il s'agit de maturité et de pensée critique, la religion, en tant que sujet de critique et d'étude, ne doit pas être éludée ou ménagée, mais doit être traitée comme tous les autres idéologèmes.

Nous sommes d'avis qu'une branche spécifique « **religions** » ne doit pas être mentionnée ou doit être introduite de manière quasi obligatoire pour tous les cantons. Les thèmes de l'éthique et de la coexistence sociale, par exemple, trouvent leur place dans la philosophie, l'histoire, etc. Une matière spécifique donne à un phénomène culturel isolé un poids excessif, qui n'est pas adapté à notre époque.

Nous suggérons de ne pas créer une « **discipline fondamentale religions** » spécifique, ni de créer des combinaisons de disciplines (différentes selon les cantons) telles que « **discipline fondamentale philosophie et religions** » ou « **discipline fondamentale religions et philosophie** ». Une « **matière fondamentale philosophie** » couvre suffisamment les thèmes et les thèmes des « **religions, religiosité, etc.** » Nous voyons d'un œil très critique le fait que vous souhaitiez donner aux cantons la possibilité de « **proposer l'enseignement des religions non seulement en tant que discipline fondamentale autonome, mais aussi en combinaison avec la discipline** »

1. Erich Kästner (23/02/1899 Dresde - 29/07/1974 Munich) écrivain allemand, scénariste et créateur de spectacles de cabaret. Il est connu du public allemand pour sa poésie critique pleine d'humour, et pour ses livres destinés à la jeunesse.

2. *Philosophie servante de la théologie* (titre latin : *Philosophia theologiae ancillans*) est un ouvrage du théologien Robert Baron Édimbourg, 1621.

fondamentale qu'est la philosophie ».

Nous voyons ici un risque de confusion des domaines. On suggère une équivalence entre « **philosophie** » et « **religions** » dans le titre et le contenu, ce qui est inexact. L'ancienne « **philosophia ancilla theologiae**² » peut être considérée, nous l'espérons, comme suffisamment dépassée et réfutée.

Nous ne souhaitons pas non plus la voir ressuscitée de manière allusive dans le titre de la matière. Une fois de plus, nous tenons à préciser que nous, La Libre Pensée, préfererions, si une décision était prise dans ce sens, une dénomination telle que « **Philosophie, religions et visions du monde laïque** » ou similaire. Mais pour les raisons exposées, il faudrait simplement s'en tenir à « **philosophie** ».

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET NEUTRALITÉ DES ENSEIGNANTS

Si une discipline « **religions** », telle qu'elle existe déjà dans certains cantons, devait également être introduite, il faudrait être très attentif aux conflits d'intérêts ou à la partialité des enseignants et à la manière dont on pourrait les éviter au mieux. De même qu'il est ou serait aberrant qu'un(e) créationniste enseigne la biologie dans un gymnase, la prudence et la circonspection sont de mise pour les matières abordées en ce qui concerne les enseignants issus de la religion. Loin de La Libre Pensée l'idée d'exiger une sorte d'interdiction professionnelle ou de contrôle de l'opinion.

La religiosité vécue en privé par un professeur de philosophie professionnel n'est pas plus problématique que la position politique d'un parti ou l'idéologie d'une enseignante d'histoire ou d'instruction civique (professionnelle). En revanche, il serait très problématique qu'un enseignant d'une « **matière fondamentale** », la religion, soit un fonctionnaire religieux. Problématisé de manière détaillée, il faut peser le pour et le contre : l'appartenance à une



communauté religieuse ne doit certainement pas être un critère d'exclusion pour l'enseignement de cette matière. Mais si, par exemple, des prêtres ordonnés ou des fonctionnaires comparables donnaient l'enseignement « **religions** », le risque serait incontestablement plus élevé qu'une séparation claire entre l'opinion privée et l'attitude personnelle d'une part, et le rôle d'enseignant d'autre part, ne soit pas respectée. Nous ne suggérons nullement que ce problème doive ou puisse être résolu au niveau du RRM/ORM³. Mais nous attirons l'attention sur le fait que les cas problématiques se multiplieront si une « **discipline fondamentale religions** » est introduite.

DIGRESSION : QUELQUES MOTS SUR LA RÉPONSE DE L'ÉGLISE À LA CONSULTATION ET L'ALLUSION À BÖCKENFÖRDE

Il peut paraître quelque peu inhabituel d'aborder dans une réponse à la consultation la réponse à la consultation d'un autre groupe d'intérêt. Nous nous permettons toutefois de le faire brièvement ici. Le 20 septembre 2022, vous avez reçu la prise de position de différentes Églises⁴.

Dans cette prise de position, l'impression générale et constante est que la religion et la religiosité sont presque exclusivement positives. La religion, les

3. Révision du règlement et de l'ordonnance sur la reconnaissance de la maturité

Églises, les institutions religieuses et les traditions seraient le ciment de la société, etc. Même les lectrices et les lecteurs les plus libres d'esprit perçoivent dans le texte une tentative d'appropriation des valeurs et des acquis éthiques généraux. Il s'agit **« d'attribuer aux religions »** des valeurs qui ont trop souvent dû être imposées dans la lutte des critiques des religions, des défenseurs des droits de l'homme, des libres penseurs, des laïques, etc. contre la résistance acharnée des Églises et d'autres communautés religieuses.

Permettez que nous critiquions ici explicitement une telle vision des choses. Il se peut que la prise de position des Églises n'ait pas voulu donner cette impression dans la mesure où nous l'avons perçue. Il nous semble toutefois important de sensibiliser à ce sujet et - comme nous l'avons déjà indiqué plus haut - de stimuler : n'oubliez pas les côtés sombres et les aspects négatifs de l'idéologie religieuse et des institutions religieuses ! Où est la critique de la religion ? **« Où sont les aspects négatifs ? »**

Étant donné qu'il s'agit ici tout à fait de thèmes politico-étatiques et philosophiques, nous aimerions encore thématiser l'allusion à Böckenförde⁵ dans la prise de position de l'Église :

« La religion est d'une pertinence culturelle et sociale considérable et renvoie au fait que l'État libéral vit de conditions spirituelles et éthiques qu'il ne peut ni créer ni garantir lui-même ».

Il y a là, à mon avis, une allusion claire à ce que l'on appelle la **« dictature de Böckenförde »**. Il importe peu que les auteurs de la prise de position de l'Église aient eu connaissance ou non de ce qui suit.

Il est un fait que l'énoncé de Böckenförde est régulièrement mal compris et/ou instrumentalisé. Nous soulignons ici ce fait parce qu'il est justement symptomatique : la religion est trop souvent présentée comme presque exclusivement positive.

Nous, La Libre Pensée, ne prétendons pas que la religion, la religiosité et les phénomènes religieux ont des effets exclusivement négatifs. Nous suggérons toutefois de ne pas laisser passer sous silence ou de ne pas balayer sous le tapis les **« autres appréciations »**, comme c'est malheureusement le cas dans la société.

L'entretien de clarification (réalisé par Christian Rath) avec Ernst-Wolfgang Böckenförde montre que Böckenförde

ne voyait justement pas (exclusivement) les religions comme les garantes ou les sources des **« conditions éthiques »** mentionnées.

Le fait que la part de la population qui n'est pas religieuse ou qui rejette la religion augmente fortement doit et peut trouver sa place dans la formation gymnasiale. La connaissance de la vision du monde et du mode de vie des personnes laïques, des athées et des libres-penseurs, des agnostiques et des laïcs est d'une grande importance pour la société et contribue à une meilleure cohésion sociale.

Nous nous impliquerons volontiers dans la suite de la procédure de conception et de mise en œuvre de ce projet, et nous nous proposons comme interlocuteurs et serons toujours à disposition pour échanger nos points de vue.

Nous espérons maintenant que M. le Conseiller fédéral et la CDIP feront bonne réception de cette lettre et nous ouvriront les portes aux discussions et à une attitude constructive et digne d'une société moderne et respectueuse de notre héritage humaniste.

TD & VA ■



Ernst-Wolfgang Böckenförde (1989)

4. Celle-ci est également accessible au public par https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2022/09/Maturitaetsverordnung_Vernehmlassungsantwort_Kirchen-1.pdf, fichier PDF, 4 pages
5. Ernst-Wolfgang Böckenförde (1930 - 2019), juriste et constitutionnaliste allemand. Professeur de droit à l'université de Fribourg et juge à la Cour constitutionnelle allemande.

« IN GOD WE TRUST » DANS LES ÉCOLES DU TEXAS

L'inquiétude monte rapidement à propos d'une récente tentative d'imposer des affichages religieux dans les écoles publiques du Texas.

LE projet de loi 797 du Sénat exige en effet que les écoles publiques du Texas affichent des posters portant la mention « **In God We Trust** ». La loi a été signée par le gouverneur républicain Greg Abbott en juin 2021 et est entrée en vigueur au mois de septembre suivant, mais elle n'a pas suscité beaucoup d'attention car la plupart des districts scolaires ne pratiquaient pas de cours en présentiel en raison de la pandémie.

La loi spécifie que les écoles et collèges publics n'affichent que des panneaux « **donnés** » ou « **achetés à partir de dons privés** » dans un « **endroit bien visible** ». C'est ce que fait la société de téléphonie cellulaire Patriot Mobile, basée au Texas, qui reverse une partie de ses recettes à des causes chrétiennes conservatrices et a offert plusieurs panneaux « **In God We Trust** ». L'entreprise a déclaré, dans un message sur Facebook « **Nous sommes honorés de contribuer à ramener Dieu dans nos écoles publiques** ».

Un activiste laïque, Chaz Stevens, riposte de manière créative à cette nouvelle loi... Ce militant politique, artiste, développeur de logiciels et entrepreneur américain, originaire de Floride a acquis une notoriété nationale avec son plaidoyer original, à l'échelle de l'État et du pays, en faveur de la séparation de l'Église et de l'État.

Ses actions politiques ont entraîné des poursuites contre plusieurs politiciens locaux, dont deux maires et un ancien maire de sa ville natale lesquels ont perdu en popularité suite à ses interventions. Son activisme laïque s'est notamment manifesté par l'installation de mâts de cocagne arc-en-ciel dans plusieurs villes de Floride et dans six capitales d'État américaines, afin de

contraster avec les affichages religieux de la période des fêtes sur les propriétés du gouvernement, et par des demandes d'invocations sataniques lorsque les réunions gouvernementales autorisent la prière ou d'autres invocations religieuses. Dans de nombreux cas, cela a conduit les agences gouvernementales à supprimer les activités religieuses visées. Son activisme est toujours satirique, parfois artistique, et souvent obscène ou profane.

Cette fois, Chaz Stevens prévoit de donner des affiches en arabe aux écoles de l'État. Il joue habilement sur le fait que Dieu en arabe se traduit par « **Allah** », ce qui pourrait faire prendre

conscience aux conservateurs chrétiens des conséquences de leurs actes. Sa page Gofundme (*site de financement participatif*) indique que plus de 500 affiches seront conçues, imprimées et distribuées dans différentes langues, dont l'hindi, l'espagnol, le vulcain, le klingon (*ces deux dernières langues étant fictives et créées dans la série Star Trek*) et d'autres encore, et façon « **Gay Pride** » (*avec des arcs-en-ciel*). Chaz Stevens affirme que si les campus refusent de les afficher, il tentera un procès et s'en servira pour contester la loi.

TD (d'après des propos recueillis sur Internet) ■



Exemple de panneau donné à une école

DOAA ALALFY : INTERVIEW

Doaa Alalfy prépare un doctorat à l'université de Bâle après avoir étudié la pharmacologie à Mansoura¹ et avoir travaillé dans le secteur de la santé en Égypte.

E LLE a été attaquée pour ses idées laïques lorsqu'elle était en Égypte et reçoit régulièrement des courriers haineux pour ses messages sur les médias sociaux.

J'ai été impressionnée par sa force et j'ai voulu partager avec vous quelques questions que je lui ai posées.

Doaa, comment te décrirais-tu ? Es-tu athée, agnostique, libre penseuse ou laïque ? Et pourquoi ?

Une féministe laïque et libre penseuse. Cette description est plus large et plus complète que celle d'athée.

Quand as-tu réalisé cela ?

J'ai été élevée par un père laïque, C'était un écrivain laïque et il m'a toujours encouragée à penser librement, à critiquer et à remettre tout en question. Il n'y avait aucun tabou dans ma vie.

Comment était la vie de ton père ? Les gens en Égypte connaissent-ils son nom ? Peut-on encore trouver ses livres ?

Il était bien connu des villageois, comme le fils du maire, et il était connu comme un professeur d'arabe compétent, d'autant qu'il aidait de nombreux étudiants qui avaient des problèmes financiers. De nombreux étudiants vivaient dans notre maison, dont Reda Elbahhat, médecin et écrivain.

Il avait une grande sympathie pour les persécutés, aussi ses relations ont-elles toujours été très fortes avec les chrétiens, en particulier les protestants, confrontés à un double racisme. Mais beaucoup de ceux qui l'aimaient, comme un homme bon, ne connaissent pas la vérité de ses idées séculaires, et n'ont même pas lu ses livres et articles.

Je suis sûre qu'ils seraient choqués s'ils connaissaient la vérité sur ses pensées envers leurs saintetés. Il n'a pas eu de gros problèmes dans sa vie parce qu'il n'a pas bénéficié d'une grande renommée comme Nawal Al Saadawi² ou Faraj Fouda³, en plus de son travail pendant de nombreuses années au Yémen et au sultanat d'Oman. Il a passé six mois en prison sous le régime de Nasser après la Naksa⁴, mais pas pour ses idées : ils arêtaient tout le monde à cette époque.

Comment s'est passée ton enfance dans une famille laïque ? Es-tu allée à l'école publique ? Avais-tu des amis laïques ?

Je ne peux pas décrire notre famille comme une famille laïque, car seuls mon père et moi sommes laïques. Ma mère et mon frère sont conservateurs. Pas religieusement, mais ils se soucient beaucoup des coutumes et des règles communautaires. Bien sûr, il n'est pas facile de grandir avec des idées étrangères aux idées dominantes de la société. Entendre dire que les laïques sont des infidèles et qu'ils brûleront en enfer,

quand on est enfant, est une chose difficile, mais j'ai toujours considéré mon père comme un gentleman : il m'offrait des fleurs, m'encourageait à apprendre la musique... Ainsi, en grandissant, j'ai trouvé que la religion était toujours associée à la violence et à la brutalité, alors que la laïcité est pour moi associée à la beauté, à la tendresse et à la liberté.

As-tu rencontré des problèmes avec des membres de ta famille (ou des amis), qui n'étaient pas d'accord avec les opinions de ton père ?

La majorité de la famille refusait totalement les idées de mon père - ils l'aimaient comme un père gentil qui aidait tout le monde et soutenait les gens dans leurs problèmes personnels, mais ils rejetaient son idéologie. Comme je m'exprime d'une manière différente de la sienne, en utilisant Facebook pour présenter mes idées à tout le monde, et non des magazines culturels comme il le faisait, le rejet de la famille à mon égard est beaucoup, beaucoup plus fort : et ce d'autant plus que je suis une mère célibataire divorcée, vivant seule. Par ce biais, je défie les règles sociétales et rejette l'autorité religieuse patriarcale.

La société a-t-elle changé en Égypte ?

Je vais te décrire ce changement à travers une belle villa qui se trouvait à Mansoura, avec vue sur le Nil. C'était une très belle villa, avec des statues en pierre,

1. Ville du nord-est de l'Égypte comptant environ 480 000 habitants.

2. Médecin, psychiatre, écrivain et militante féministe égyptienne. (1931-2021). Elle a fondé l'Association de solidarité des femmes arabes et cofondé l'Association arabe pour les droits de l'homme. Elle s'est particulièrement exprimée sur la mutilation génitale féminine, une procédure qu'elle a elle-même subie à l'âge de six ans, et l'a contextualisée dans son premier livre, *Woman and Sex* (1976). Elle a été emprisonnée sous Sadate pour ses opinions politiques. Après avoir reçu des menaces de mort de la part de groupes islamistes, elle a fui l'Égypte et a enseigné dans diverses universités américaines. Après son retour en Égypte en 1996, elle a continué à critiquer le fondamentalisme religieux mais aussi l'objectification des femmes dans les sociétés occidentales.

3. Professeur égyptien d'agriculture, écrivain et militant des droits de l'homme aux opinions laïques. Né en 1946, il a été assassiné en 1992 par des membres d'un groupe islamiste après avoir été accusé de blasphème et d'apostasie. Il avait prôné la séparation de la religion et de l'État et défendu le système juridique existant contre la charia.

4. « Recul », un autre mot pour désigner la guerre des Six Jours en juin 1967, marquant la défaite de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie qui ont attaqué Israël. On estime que quelque 20 000 Arabes et 800 Israéliens sont morts durant ces six jours.

Voir <https://egyptianstreets.com/2022/06/10/al-naksa-remembering-the-six-day-war-of-1967>

dans le style gréco-romain, et un jardin plein de roses. J'ai grandi, et les statues ont disparu du jardin, car les statues sont « *haram* », interdites. Ce sont des idoles, comme le proclamaient les religieux musulmans, les cheikhs. Puis, un jour j'ai vu des ouvriers se débarrasser du piano à queue, aussi parce que les cheikhs avaient déclaré que la musique était interdite.

Les propriétaires sont morts et la villa a été abandonnée, donc le bâtiment était couvert de saletés. Puis un conflit est survenu entre les héritiers, alors certains d'entre eux l'ont brûlée et ont essayé de démolir la maison pour vendre le terrain. C'est ce qui s'est passé en Égypte, qui était le pays de la civilisation et des arts, où Oum Kalthoum donnait des concerts mensuels qui étaient écoutés par des millions d'Égyptiens et d'Arabes en général. Oum Kalthoum est morte dans les années 1970, et on a remplacé sa douce voix par celle, hideuse d'un cheikh à la langue acérée⁵, accusant l'art et les artistes d'hérésie, annonçant ainsi une nouvelle et terrible étape de l'histoire d'Égypte.

Peux-tu m'en dire plus sur le double fardeau d'être une femme et une laïque en Égypte ?

Malheureusement, les années 1970 ont été une mauvaise période dans l'histoire de l'Égypte, car une réconciliation a eu lieu entre les groupes islamiques et le régime de Sadate, et les idées salafistes-wahhabites se sont répandues en Égypte. Mais le pire est que ces idées ont été mélangées à la mentalité rurale, de sorte qu'est arrivée une version du wahhabisme encore pire que l'originale. Ainsi, les valeurs morales de la société égyptienne sont devenues les valeurs du village, contrairement à ce auquel aspiraient les intellectuels égyptiens

à l'époque de Gamal Abdel Nasser - Salah Jahin⁶ avait alors écrit dans l'un de ses poèmes son rêve que des statues de marbre se répandent dans les villages d'Égypte, c'est-à-dire le retour des manifestations de la civilisation antique.

Or, dans la société rurale, le rôle premier de la femme est de servir les hommes, et non de rivaliser avec eux ou d'aspirer à l'égalité.

Ainsi, lorsque j'affirme que les êtres humains ont droit à l'égalité, et qu'aucune discrimination ne doit être faite sur la base du sexe, de la race ou de la religion, je trouve une majorité de gens qui brandissent des textes religieux devant moi comme une arme. Les hommes sont les gardiens des femmes, selon le texte coranique. Et lorsque je demande de cesser l'utilisation de ces textes religieux inadaptés au XXI^e siècle, on m'accuse de folie, de blasphème et d'hérésie. J'ai rencontré de nombreux problèmes, et j'ai reçu beaucoup d'insultes, de menaces, etc., mais mon esprit libre est la chose la plus précieuse de ma vie.

Qu'est-ce qui t'a donné envie de venir en Europe ?

Mon rêve a toujours été de m'installer dans une société libre qui soutient la liberté et l'égalité, loin des contraintes du Moyen-Orient, en plus de l'excellence de la recherche scientifique en Europe, qui m'aide dans mon travail universitaire. Je crois qu'en Europe, je trouverai des plateformes pour pouvoir exprimer mes opinions sans restrictions ni crainte.

Que dirais-tu aux Européens qui estiment que les libres penseurs font trop de bruit pour de petites choses, car il n'y a plus grand-chose à discuter et que tout est acquis ?

Soumettre le corps d'une jeune fille assassinée à un test de virginité alors qu'elle est morte, pour prouver qu'elle n'a pas perdu son honneur⁷, est-ce une petite chose ?

Est-ce que le fait de soumettre les femmes au crime de la circoncision, à la violence domestique et à l'exploitation est une petite chose ?

Discuter de la punition religieuse des homosexuels et des athées, tuer, brûler ou jeter du haut de la montagne, est-ce une petite chose ?

Eh bien, que l'un d'entre eux échange sa nationalité européenne avec moi, et profite de ces « *petites choses* » au Moyen-Orient !

Quels sont tes projets ?

Mon projet est d'obtenir ma nationalité européenne, et de publier mes livres sans crainte.

Les libres penseurs européens peuvent-ils faire quelque chose pour aider les libres penseurs en Égypte, et au Moyen-Orient en général ? Et si oui, quoi ?

Il est possible d'apporter une aide en soutenant la diffusion de nos idées et en nous donnant accès à des plateformes pour présenter les véritables défis auxquels la société est confrontée, loin des médias contrôlés par l'État. Mais, pour être honnête, ce n'est pas suffisant pour provoquer un véritable changement. À mon avis, le changement au Moyen-Orient ne peut se faire que par la force, comme c'est le cas actuellement en Arabie saoudite.

Merci beaucoup, Doaa !

Interview par Sophie Haesen ■

5. Sheikh Abd-al-Hamid Kishk, un prédicateur égyptien (1933-2015) connu pour ses prises de position contre la musique, l'oppression des musulmans et les restrictions de la polygamie. En 1979, l'Égypte a adopté une loi qui obligeait les hommes à informer leurs épouses s'ils avaient épousé une autre femme (si la première épouse s'y opposait, elle pouvait obtenir le divorce et conservait le droit de vivre dans le foyer jusqu'à ce que ses enfants atteignent la majorité), et Kishk a également attaqué les laïques qui ne respectaient pas la charia.
6. Poète et journaliste égyptien né en 1930. Pour ses chants patriotiques inspirés par la révolution de 1952, il a été nommé « *poète de la révolution* », mais s'est ensuite senti frustré par la politique. Il est mort en 1986 à l'âge de 55 ans.
7. Après le meurtre de Nayera Ashraf, une étudiante de Mansoura, en juin 2022 par un étudiant qui lui avait fait des avances et qui avait été repoussé. À l'endroit où elle a été tuée, les personnes en deuil ont placé une affiche avec une photo où elle portait le hijab, bien qu'elle ne le portait pas de son vivant. Voir <https://www.thenationalnews.com/mena/egypt/2022/06/24/shock-and-grief-grips-egyptian-city-following-murder-of-university-student/>.

PENSER LIBREMENT

EN MOUVEMENT POUR UN AVENIR PUISSANT

L'association des Libres Penseurs (ALP) modifie régulièrement ses structures et trouve ainsi de nouvelles formes plus adaptées. L'objectif : des membres actifs, des objectifs clairs et des moyens financiers suffisants. À l'origine, La Libre Pensée s'est formée en tant que sections indépendantes dans les différents cantons de Suisse. Afin de pouvoir relever les nouveaux défis, de nombreuses sections réfléchissent à de nouvelles formes de collaboration, voire à des fusions.

L'Association suisse de La Libre Pensée bouge - en interne comme en externe. Les deux sections bâloises Freidenker-Union Region Basel et Freidenker Nordwestschweiz, qui sont devenues en 2014 l'actuelle section Freidenker-Nordwestschweiz, ont été l'une des premières nouvelles sections à fusionner. Les sections cantonales romandes Vaud et Genève ont fusionné en 2017 pour former la Libre Pensée romande. Un an plus tard, lors de son assemblée des délégués, La Libre Pensée a introduit dans ses statuts la possibilité de créer des groupes régionaux qui, contrairement aux sections, ne s'organisent plus en tant qu'associations. Elle simplifie ainsi les activités dans les régions qui souhaitent disposer de structures aussi légères que possible.

UNE AUTRE FUSION EN 2023

À partir de janvier 2023, Soleure/Granges et Berne/Fribourg veulent emprunter des voies communes. La forme et le nom de cette fusion ne sont pas encore définis, les sections élaborent différentes options avec lesquelles tous les participants pourront s'identifier à l'avenir. C'est un grand défi - également sur le plan juridique.

Chaque changement est aussi une chance d'emprunter de nouvelles voies et de renforcer ce qui a fait ses preuves. Ainsi, il est important pour les membres de la section Soleure/Grenchen, par



exemple, que leurs rencontres et leurs conférences soient maintenues, car ces échanges physiques entre eux sont devenus un élément enrichissant de leur quotidien. Les randonnées à travers de magnifiques paysages, comme le chemin des vignes au bord du lac de Biene, ou les discussions autour d'un minigolf doivent également être maintenues. Depuis quelque temps, la section de Zurich est également un groupe régional. Pour elle, cette expérience est très positive. Sonja Stocker, membre du groupe central, le sait : « **Le grand soulagement est vraiment de ne plus avoir à tenir des séances de comité « rigides » et à organiser une assemblée générale avec un ordre du jour ennuyeux** ».

Échanger avec d'autres athées, agnostiques et autres personnes sans confession se révèle être un grand soutien dans notre quotidien qui est encore trop marqué par les Églises. Mais au-delà des discussions sur l'absence de religion, la manière dont la société a changé ces dernières années ou dont nos défis politiques et culturels se redessinent - ou non - est une part importante des discussions qui ont lieu, y

compris entre générations. Et c'est précisément dans ces échanges et ces discussions que nous trouvons ensemble de nouvelles voies et solutions.

DES SOLUTIONS INDIVIDUELLES

Ce qui fonctionne pour une section ou un groupe régional ne convient pas forcément à l'autre. La section romande qui a inclus tous les cantons francophones, par exemple, couvre une très grande surface géographique et les membres doivent se déplacer relativement loin pour les rencontres physiques. Néanmoins, la décision de fusionner a été prise parce que cet inconvénient potentiel a été relégué au second plan par rapport aux nombreux avantages.

La phase de recherche et de réorientation du nouveau groupe régional d'Argovie s'est déroulée rapidement et sans complications. Comme celui-ci est né de la section Mittelland et la remplace, le processus a été moins compliqué que pour les sections Soleure/Granges et Berne/Fribourg, par exemple. Dans le Mittelland, les membres actifs ont décidé de réduire leur zone d'influence

officielle – pour devenir le groupe régional d'Argovie. Des trajets plus courts, des échanges sur place et plus de manifestations sont des objectifs importants.

Pour qui fait partie de l'association, l'intensité avec laquelle il s'engage pour la LPS reste une décision individuelle. Ainsi, chaque membre peut choisir quelle réalité culturelle régionale, quel type de vie associative et quels membres individuels lui conviennent le mieux. Car le temps n'est pas une denrée rare pour chacun d'entre nous.

Chaque engagement individuel est précieux et nécessaire pour que la LPS reste forte et devienne encore plus efficace à travers la politique et son objectif de séparation de l'Église et de l'État.

RÉPARTIR LA CHARGE

Les membres actifs qui s'engagent ont aussi une vie en dehors de l'association. Dans une phase de vie, on pourra s'engager intensément et avec cœur pour une cause et un groupe, dans une autre phase, la priorité sera sans doute plutôt donnée à la famille ou à une carrière professionnelle. Comme le disait déjà Héraclite, la seule constante dans l'univers

est le changement. Une conséquence inévitable face à ces changements, sera la difficulté de trouver des successeurs pour les tâches de l'association.

Ainsi, la seule solution est souvent d'accomplir les tâches administratives de manière encore plus efficace ou de s'associer avec d'autres sections. Car il n'y a pas assez d'épaules pour porter la charge, les sections finissent par disparaître. Mais comme ces épaules et les membres actifs sont ce qui fait l'identité de La Libre Pensée suisse, nous devons prendre soin d'eux et empêcher de toutes nos forces que la charge ne devienne trop lourde pour ces personnes. Les fusions, les regroupements et les nouvelles fondations permettent non seulement de décharger les comités de l'administration et des tâches chronophages, mais aussi d'améliorer la qualité de vie de nos membres, la possibilité de répondre (à nouveau) aux nouveaux besoins des membres ou de se débarrasser de structures obsolètes.

DES ENGAGEMENTS SUR MESURE

Il n'y a pas que la structure au sein de l'ALP qui est en train de changer. La manière dont les membres de La Libre

Pensée peuvent et veulent s'engager a également changé. Les engagements à long terme sont souvent difficiles à intégrer dans un quotidien bien rempli.

Il devient de plus en plus important d'assumer des tâches temporaires ou ponctuelles afin de pouvoir répondre à ses propres exigences et de garantir la survie des associations malgré tout. C'est pourquoi la LPS recherche toujours des membres qui se proposent de consacrer quelques heures à la collecte de signatures, au dépouillement des votes, à des tâches organisationnelles individuelles, etc. On peut prendre en charge la direction de projets individuels dans des domaines politiques, s'engager dans l'aide laïque aux réfugiés ou soutenir le groupe de parents humanistes, aider à l'organisation du Camp Quest, de la Fête de la pensée, du Prix de La Libre Pensée et d'autres manifestations de l'ASLP.

Si chacun apporte son soutien là où il y a du talent et de la volonté, tout le monde y gagne. Tu as une idée ? Alors annonce-toi par e-mail à gs@frei-denken.ch.

Lisa Arnold ■



WWW.UNSPLASH.COM / HANNAH BUSING

ADRESSES DE LA LIBRE PENSÉE

Oberwalliser Freidenkende & HumanistInnen

c/o Ass. Suisse des Libres Penseurs
3000 Bern
wallis@frei-denken.ch

Freidenker-Vereinigung Region Bern

2502 Biel
bern@frei-denken.ch

Freidenkende Aargau

c/o Sebastian Münkel
Gislifluestrasse 23
5033 Buchs AG
076 245 48 97
sebastian.muenkel@frei-denken.ch

Freidenker Solothurn/Grenchen

Postfach 258
2545 Selzach
solothurn@frei-denken.ch

Freidenkende Nordwestschweiz

4000 Basel
nws@frei-denken.ch

FreidenkerInnen Zentralschweiz

c/o Ass. Suisse des Libres Penseurs
3000 Bern
076 805 06 49
zentralschweiz@frei-denken.ch

FreidenkerInnen Zürich

8000 Zürich
zuerich@frei-denken.ch

Winterthurer Freidenker

Postfach
8401 Winterthur
winterthur@frei-denken.ch

Freidenker Ostschweiz

Regionalgruppe
9000 St. Gallen
ostschweiz@frei-denken.ch

ASLP-TI

CP 5067
6901 Lugano
ticino@libero-pensiero.ch

Libre Pensée romande

1000 Lausanne
Romandie@frei-denken.ch

Le Choix des Mots...
...w...s...e...t

Officiante laïque

Des cérémonies à votre image
à chaque étape de votre vie

Madeleine

079 705 78 22

www.lechoixdesmots.ch

RENCONTRE INFORMELLE LIBRE PENSÉE ROMANDE

samedi 26 novembre 2022

Au restaurant La Dent du Midi à St Maurice :

- Apéro 19h (tous les membres, amis et personnes intéressées)
- Repas dès 20h (tous les membres, amis et personnes intéressées)



DIEU ET DIEU FONT TROIS

du 1^{er} au 12 novembre 2022

Joyeusement mécréant, ce spectacle satirique retrace l'histoire des trois religions qui, nées des mêmes légendes préhistoriques du Proche-Orient, ont entraîné bien des bêtises au fil des siècles. Et comme on sait, c'est loin d'être fini. Si la religion et ses conséquences sont souvent désolantes, de « désolant » à « désopilant » il n'y a qu'un « pi » : à la fois instructif et comique, sans blasphèmes superflus mais pleins d'irrévérence utile, le spectacle Dieu et Dieu font trois revisite donc les écrits sacrés et leurs absurdités barbares, aborde les soucis de Noé et les bégaiements de Moïse, les balbutiements du christianisme, les recettes de Mahomet, la suite et les à-côtés, sans oublier le reste. Le tout dans un but infiniment louable : que la lumière soit. On peut rire de tout, et c'est un miracle !

Texte : Laurent Flutsch & Thierry Meury

Mise en scène : Thierry Meury

Regard extérieur : Jean-Luc Barbezat

<https://www.l-agenda.ch/evenements/dieu-et-dieu-font-trois-2022-11-04/>

Lire, penser, participer



libre-pensee.ch

Association Suisse des Libres Penseurs

laïque . humaniste . rationnel

Libre Pensée Romande
CH - 1000 Lausanne

romandie@frei-denken.ch
<https://libre-pensee.ch/>

Pour participer et nous soutenir, vous pouvez :

- Vous procurer notre revue • CHF 10.-
- Rejoindre notre association moyennant une cotisation annuelle • CHF 50.-
- Effectuer un don du montant de votre choix

Moyens de paiement :

- E-banking
- TWINT

COORDONNÉES BANCAIRES :

PostFinance AG
3030 Bern
IBAN : CH20 0900 0000 1453 6883 6
BIC/SWIFT : POFICHBE
N° de compte : 14-536883-6

Faites un don avec TWINT !



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don



L'Association suisse des Libres Penseurs (ASLP) veut prévenir l'abus par l'État d'utiliser des fonds de la loterie romande. L'ASLP lance, en collaboration avec des politiciennes et politiciens de cinq partis, la pétition « **Le million devant le peuple** » et l'envoi à tous les ménages du canton du Valais - accompagné d'un appel à voter « oui » à la loi sur le suicide assisté. Elle doit donner aux Valaisannes et Valaisans la chance de décider eux-mêmes si cet argent sera investi localement ou si il sera offert à un Vatican déjà très riche.

Le million de francs ne doit pas être attribué au Vatican qui regorge de richesses !

En Valais, des politiciens ont décidé, à l'insu du peuple, d'offrir un million de francs perçu des fonds de la Loterie romande afin de financer la rénovation de la caserne de la Garde suisse. De plus, des éléments de droit public montrent clairement que cette donation ne peut pas être considérée comme d'utilité publique et qu'elle est en contradiction avec le règlement d'utilisation des fonds de la Loterie romande qui exige de ne pas entrer en matière sur des demandes à caractère essentiellement confessionnel. Les gardes suisses devant être des catholiques pratiquants, il est évident que ce projet possède un caractère confessionnel.

SIGNE MAINTENANT, TU N'AS PAS BESOIN D'ÊTRE VALAISAN(NE) POUR CELA !



www.lemilliondevantlepeuple.ch